

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

ACCOMPAGNANT LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Préparé

Sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat
et sous la direction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Présenté par :

- **M. Jean Fidèle OTANDAULT**, Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes Publics
- **M. Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement

Table des matières

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019	5
I. CONJONCTURE INTERNATIONALE.....	6
1.1 La conjoncture dans les principaux pays avancés.....	6
1.2 La conjoncture dans les pays émergents et en développement	7
1.3 La conjoncture dans les pays de la CEMAC.....	8
1.4 L'évolution des cours des produits de base	8
1.4.1 Le pétrole.....	8
1.4.2 Les oléagineux	8
1.4.3 Le caoutchouc.....	8
1.4.4 Le café.....	8
1.4.5 Le cacao.....	9
1.4.6 Le sucre.....	9
1.4.7 L'or.....	9
II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL.....	10
1.1 Les principaux secteurs d'exportation	10
1.1.1 Le secteur pétrolier	10
1.1.2 Le secteur des mines	10
1.1.3 Les industries du bois.....	10
1.2 Les autres secteurs d'activité.....	10
1.2.1 L'agriculture, l'élevage et la pêche.....	10
1.2.2 Les agro-industries.....	11
1.2.3 Les autres industries	11
1.2.4 L'eau et l'électricité.....	11
1.2.5 Le commerce	11
1.2.6 Les autres services.....	11
1.3 Le produit intérieur brut (PIB) en 2018.....	11
1.3.1 Le PIB par secteur d'activités (offre)	12
1.3.2 Le PIB par la demande (emploi)	13
1.4 L'emploi, les salaires et les prix.....	14
1.4.1 L'emploi.....	14
1.4.2 Les salaires.....	14
1.4.3 Les prix.....	15
1.5 La balance des paiements	15
1.6 La monnaie et le crédit.....	16
1.6.1 La masse monétaire (M2)	16
1.6.2 La quasi-monnaie	17
1.6.3 Les ressources extra-monétaires.....	17
1.6.4 Les contreparties de la masse monétaire.....	17
1.6.5 Les avoirs extérieurs nets.....	17
1.6.6 Le crédit intérieur.....	17
1.6.7 Les créances nettes sur l'Etat.....	17
1.6.8 Les créances sur l'économie	17
1.7 La politique monétaire.....	17

1.8	La situation de l'exécution des finances publiques	18
1.8.1	Le solde d'exécution	18
1.8.2	L'exécution au 31 décembre 2017	18
❖	Exécution des ressources budgétaires et de financement.....	18
❖	Exécution des dépenses budgétaires.....	19
❖	Exécution des charges de trésorerie et de financement.....	22
1.8.3	L'exécution au 31 juillet 2018.....	23
❖	Exécution des ressources budgétaires et de financement.....	23
❖	Exécution des dépenses budgétaires.....	23
❖	Exécution des charges de trésorerie.....	27
1.8.4	Les dépenses fiscales.....	28
1.8.4.1	Définition du système de référence et Méthodologie	30
A.	Système de référence.....	30
B.	Méthodologie.....	33
a)	Périmètre méthodologique.....	33
b)	Méthode d'estimation retenue.....	33
❖	Méthode des pertes de recettes	33
❖	Méthode des gains de recettes	33
❖	Méthode de l'équivalent en dépenses.....	33
1.8.4.2	Evaluation des dépenses fiscales en matière de TVA	34
A.	Modèle d'évaluation	34
B.	Modèle basé sur les données de la Comptabilité Nationale	34
❖	Définition du modèle	34
❖	Présentation des résultats	35
C.	Modèle basé sur les exonérations administratives	36
❖	Définition du modèle	36
1.8.4.3	Evaluation des dépenses fiscales en matière des droits d'enregistrement	37
1.8.4.4	Coût global des dépenses fiscales	37
1.8.4.5	Propositions de réforme de politique fiscale en matière de TVA	38
DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT		40
I.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	41
1.1	Les principales hypothèses	41
1.2	Les résultats de la projection.....	42
1.2.1	L'équilibre des biens et services.....	42
1.3	Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire.....	44
1.3.1	Evolution du solde budgétaire base caisse et de la part des dépenses publiques dans le PIB nominal.....	44
1.3.2	Evolution du déficit structurel.....	44
1.3.3	Evolution comparée de la croissance des dépenses publiques et du PIB réel.....	44
1.3.4	Examen du respect des critères de convergence communautaire	45
1.3.5	Examen des indicateurs sur la période 2019-2022	45
❖	Le solde budgétaire primaire	45
❖	La masse salariale	46
❖	Le taux de couverture extérieure de la monnaie	46
❖	La pression fiscale.....	46
❖	Le déficit public	46

II.	POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT.....	46
1.1	Une politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes et la maitrise des dépenses 47	
1.1.1	L'optimisation des recettes.....	47
1.1.2	Les mesures de maitrise et d'efficacité de la dépense.....	48
1.2	Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures 49	
1.2.1	Santé et protection sociale.....	49
1.2.2	Education, formation et emploi.....	49
1.2.3	La base productive et les infrastructures.....	50
	TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER.....	52
I.	OPERATIONS BUDGETAIRES.....	53
	• Les recettes budgétaires.....	55
	• Les recettes pétrolières.....	55
	• Les recettes hors pétrole.....	56
	• Les dépenses budgétaires.....	58
	• Les charges financières de la dette.....	59
	• Les dépenses de personnel.....	60
	• Les dépenses de biens et services.....	60
	• Les dépenses de Transferts.....	61
	• Les dépenses d'investissement.....	61
	• Les autres dépenses.....	62
	• Les comptes d'affectation spéciale (CAS).....	62
II.	OPERATIONS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE.....	64
1.1	Les charges de financement et de trésorerie.....	64
1.2	Les ressources de financement et de trésorerie.....	65
III.	Plan de trésorerie prévisionnel.....	65
IV.	L'affectation des résultats.....	67

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019

I. CONJONCTURE INTERNATIONALE

Dans le prolongement de la tendance observée au cours de l'année 2018, l'économie mondiale se maintiendrait à 3,7% en 2019. Néanmoins, ce rythme de progression serait inégal en fonction des régions. En effet, la dynamique de croissance semblerait plus forte dans les pays émergents et en développement que dans les pays avancés où l'activité devrait se tasser.

Par ailleurs, de nombreux risques qui subsistent pourraient affecter l'expansion en 2019, notamment l'aggravation des conflits commerciaux et les tensions géopolitiques.

En 2019, la croissance économique mondiale serait portée par l'investissement et le commerce mondial des biens et services mais en ralentissement, des conditions financières favorables au niveau international et des cours des produits de base à nouveau rémunérateurs.

1.1 La conjoncture dans les principaux pays avancés

Dans les pays avancés, la croissance ralentirait à 2,1% en 2019 contre 2,4% en 2018. Cette régression s'expliquerait par un léger repli de l'activité aux États-Unis, dans la zone euro et au Japon. En effet, une incertitude pèserait sur l'investissement, compte tenu des tensions commerciales qui pèseraient entre les États-Unis et ses principaux partenaires.

Aux États-Unis, la croissance économique resterait soutenue, malgré un léger recul, et s'établirait à 2,5% en 2019 dans un contexte de pression commerciale avec la Chine principalement. Une relance budgétaire de grande envergure, conjuguée à une demande finale privée robuste, porterait la production au-delà de son potentiel et réduirait le taux de chômage de manière significative ; ce qui pourrait engendrer des tensions inflationnistes supplémentaires.

Au Japon, l'activité serait portée par une augmentation de la consommation privée, de la demande extérieure et de l'investissement. Le taux de croissance, en léger recul, s'établirait à 0,9% en 2019.

Dans la zone euro, la croissance ralentirait progressivement pour s'établir à 1,9% en 2019 contre 2,0% l'année précédente. Cette contraction se justifierait par la hausse des taux souverains, le durcissement des conditions financières liées à l'incertitude politique dans certains pays et la progression moins forte de la demande interne.

Par pays, l'expansion, bien que présente, baisserait légèrement à 1,9% en Allemagne, 1,6% en France, 1% en Italie et 2,2% en Espagne.

Au Royaume Uni où le PIB se situerait à 1,5% en 2019, l'ajustement des politiques économiques permettrait d'éviter un ralentissement plus marqué après le Brexit. En effet, la baisse des taux directeurs, l'assouplissement quantitatif, la réduction des déficits et la dépréciation de la livre sterling seraient bénéfiques au commerce extérieur.

1.2 La conjoncture dans les pays émergents et en développement

Dans les **pays émergents et en développement**, la croissance économique se situerait à 4,7% en 2019. La reprise des échanges mondiaux, le maintien à un seuil favorable des conditions financières et la hausse des prix des produits de base constitueraient les principaux facteurs de cette hausse.

Les pays **émergents et en développement d'Asie** obtiendraient de bons résultats économiques en 2019 avec une croissance de 6,3%.

En **Chine**, la croissance ralentirait à 6,2% en 2019 dans un contexte de durcissement de la réglementation du secteur financier, de tensions commerciales avec les Etats-Unis et de fléchissement de la demande extérieure. A contrario, en **Inde**, la croissance, en nette progression, se situerait à 7,4% en 2019.

La croissance ralentirait en 2019 dans les **pays émergents et en développement d'Europe**, au regard d'une prévision de 2,0%, imputable à un durcissement des conditions financières dans certains pays.

Dans les pays de la communauté des Etats indépendants, la croissance se stabiliserait à 2,4% en 2019. Les perspectives de l'économie **russe** indiquent une expansion de 1,8% en 2019 grâce à la hausse des cours du pétrole, dans un contexte de sanctions internationales.

L'activité économique devrait s'accélérer en 2019, en **Amérique Latine**, autour de 2,2%, dans un contexte de relèvement des cours des produits de base. Toutefois, de nombreuses interrogations subsistent, en lien avec l'incertitude politique au Brésil, la renégociation de l'Accord de Libre Echange Nord-Américain et l'ajustement nécessaire de la politique économique en Argentine.

Les prévisions de croissance économiques du **Brésil** seraient de 2,4% en 2019. Cette évolution serait amoindrie par le faible, une participation réduite au commerce international, des barrières douanières élevées et une insertion limitée au sein des chaînes de valeurs mondiales.

Au **Mexique**, la croissance devrait s'accélérer à 2,5%.

Au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, la croissance se chiffrerait à 2,7% en 2019. Elle serait soutenue par les réformes et le relèvement des cours du pétrole. Cependant, la poursuite des conflits géopolitiques et l'affaiblissement des politiques commerciales freineraient la croissance économique de la région.

Ainsi, en **Arabie Saoudite**, l'activité s'accélérerait à 2,4% tandis que l'**Égypte** devrait afficher un taux de croissance de 5,5%.

La croissance en **Afrique Subsaharienne** se situerait 3,8% en 2019, en liaison avec le raffermissement des prix des produits de base et la mise en œuvre des réformes dans plusieurs pays. Toutefois, une augmentation plus forte que prévue des taux d'intérêt mondiaux et des mesures insuffisantes pour améliorer la gestion de la dette pourraient ralentir la croissance économique de l'ensemble de ces pays.

La croissance de l'économie **sud-africaine**, portée par l'investissement privé, le commerce et la confiance des entreprises et des ménages, se situerait 1,4% en 2019.

L'économie du **Nigeria** enregistrerait un taux de croissance de 2,3% soutenue par des conditions financières favorables, l'amélioration des délais d'exécution budgétaire et la baisse des attaques menées par des extrémistes sur des oléoducs pétroliers.

1.3 La conjoncture dans les pays de la CEMAC

La croissance économique des pays de la **CEMAC** devrait s'accélérer en 2019 suite à la remontée des cours du pétrole, la reprise globale de l'économie mondiale, le regain de confiance des investisseurs et les réformes économiques engagées par certains pays. Dans ces conditions, le taux de croissance de la sous-région en 2019 serait de 2,7%.

Par pays, la croissance économique serait de 4,5% au **Cameroun**, de 3,7% au **Tchad**, de 3,6% au **Gabon** et de 3,0% au **Congo**. En revanche, en **Guinée Equatoriale**, l'économie resterait en récession avec un taux de croissance de -6,4%.

1.4 L'évolution des cours des produits de base

En 2019, les cours des matières premières devraient être soutenus, notamment les prix des produits énergétiques. En effet, les cours du pétrole devraient progresser, en raison du rééquilibrage des marchés pétroliers et de la hausse de la demande mondiale. De leur côté, les prix des matières premières hors énergie se stabiliseraient en 2019.

1.4.1 Le pétrole

Dans le prolongement de l'année 2018, le cours du baril de pétrole devrait fluctuer autour de 71 dollars en 2019, sous l'effet d'une demande mondiale soutenue (1,4 million de barils par jour) et dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques et des risques sur certaines sources d'approvisionnement.

1.4.2 Les oléagineux

La production d'huiles alimentaires (palme, soja, colza) dépasserait les 226 millions de tonnes (Mt) en 2017/18, soit 7% de plus que la campagne précédente. L'huile de palme serait à l'origine de la moitié de cette hausse. Dans ces conditions, les cours de l'huile de palme se stabiliseraient à 604 dollars la tonne en 2019.

1.4.3 Le caoutchouc

Les prix du caoutchouc naturel devraient se redresser légèrement en 2019, après une baisse de 10% en fin 2018, pour s'établir à 1,84 dollar le kilo.

1.4.4 Le café

La production mondiale de café est attendue à 168 millions de sacs (Ms) de 60 kg en 2017/18, en hausse de 7% par rapport à la campagne précédente, pour une consommation qui atteindrait 161 Ms, laissant un excédent de 7 Ms. Cela aurait pour effet de baisser les

prix du Robusta de 10% et de 2% pour l'Arabica cette année, sans redressement anticipé sur 2019.

1.4.5 Le cacao

Les conditions météorologiques défavorables entraîneraient des baisses de production de 6% en Côte d'Ivoire et de 3% au Ghana, occasionnant ainsi un resserrement de l'offre au cours de la campagne actuelle. En 2019, le prix du cacao se stabiliserait en moyenne à 2,26 dollars le kilo.

1.4.6 Le sucre

Le marché mondial du sucre connaîtrait en 2018/2019, son plus large surplus depuis 12 ans, soit un écart de 12,59 millions de tonnes. La production record de l'Inde (35,32 millions de tonnes) serait la principale raison. Du côté des cours mondiaux, les prix devraient se situer en moyenne à 15,1 centimes la livre.

1.4.7 L'or

Pour 2019, le marché mondial de l'or serait marqué par la faiblesse du dollar américain, se traduisant par un repli des actifs en dollar américain et renforçant ainsi le rôle de valeur refuge de l'or. Dans ce contexte, les prix de l'or pourraient monter jusqu'à 1 400 dollars américains l'once en 2019.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

1.1 Les principaux secteurs d'exportation

1.1.1 Le secteur pétrolier

La production pétrolière nationale connaîtrait en 2019 un retour à la hausse, après plusieurs années de baisses successives. En effet, en dépit du déclin naturel des champs majeurs, la production de pétrole devrait augmenter de 7,4% par rapport à 2018 pour se situer à 11,07 millions de tonnes (80,87 millions de barils). Cette performance serait liée à des incréments provenant de la mise en production de nouveaux champs en 2018, notamment les gisements d'EOV, Ruche et Tsiengui, auxquels s'ajoutent des travaux d'optimisation des rendements sur certains champs (forages en offshore Sud et Tchatamba).

Parallèlement, le prix moyen du brut gabonais se stabiliserait à 68 dollars américains, dans un contexte de légère appréciation du taux de change du dollar américain par rapport au FCFA à 549 FCFA.

1.1.2 Le secteur des mines

Sous l'effet du contexte international favorable et des bonnes performances des trois gisements en exploitation, la production nationale de minerais et d'agglomérés de manganèse progresserait de 3,9% en 2019 pour atteindre 5,46 millions de tonnes contre 5,25 millions en 2018.

1.1.3 Les industries du bois

En 2019, le secteur bois consoliderait les performances enregistrées ces dernières années à la faveur de l'approfondissement du processus d'industrialisation de la filière, avec la poursuite de l'implantation des industries du bois dans la zone de Nkok.

Ainsi, la production des industries de transformation du bois progresserait de 7,5% en 2019 pour avoisiner les 940 000 m³. L'augmentation des capacités de production, la montée en puissance des usines nouvellement installées et un meilleur approvisionnement en grumes expliqueraient ces performances.

1.2 Les autres secteurs d'activité

1.2.1 L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur agriculture et pêche serait marqué par la poursuite de l'embellie en 2019. Ainsi, la production d'huile de palme passerait de 49 949 tonnes en 2018 à 94 320 tonnes en 2019, soit une hausse de 88,9% soutenue par la montée en puissance des plantations de Kango et Mouila. Parallèlement, la production de caoutchouc naturel augmenterait de 25,3% à la faveur de la mise en exploitation des plantations d'hévéa d'Olam à Bitam.

1.2.2 Les agro-industries

La branche des industries agroalimentaires connaîtrait en 2019 une embellie, tirée par la transformation de l'huile de palme brute en oléine et savons. Ainsi la production augmenterait de 8,9% pour se situer à 22 220 tonnes.

1.2.3 Les autres industries

Les autres industries de transformation se caractériseraient par un raffermissement de leur activité de 6%, sous l'impulsion des unités de chaudronnerie installées dans la zone de Nkok et de la cimenterie, en liaison avec la décision gouvernementale interdisant les importations de ciment et de fer à béton. De même, la transformation du minerai de manganèse en silico-manganèse et en manganèse métal devrait s'améliorer substantiellement de 60,9% pour se situer à 54 590 tonnes en 2019.

1.2.4 L'eau et l'électricité

Le secteur de l'électricité et de l'eau devrait enregistrer une hausse de son activité de 2,5% en 2019. Cette évolution serait consécutive à la poursuite des travaux de réhabilitation de l'outil de production, au renforcement des capacités de pompage de l'eau et l'amélioration de la desserte en eau et électricité dans certaines localités du pays.

1.2.5 Le commerce

Le secteur commerce connaîtrait une stabilité de son activité en 2019, affichant un montant des ventes de 978 milliards de FCFA, en liaison avec la bonne tenue des autres secteurs de l'économie nationale.

1.2.6 Les autres services

Le secteur des transports et auxiliaires de transport serait marqué en 2019 par un renforcement de ses activités, du fait du dynamisme observé dans les mines, le bois et la distribution des produits pétroliers. Cela induirait un accroissement de 11,5% du volume global des marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, soit 18,25 millions de tonnes.

1.3 Le produit intérieur brut (PIB) en 2018

En 2018, l'activité économique nationale poursuivrait son rythme de croissance positif. Ce redressement, en lien avec le contexte international décrit ci-dessus, est tiré par la remontée des cours de matières premières et le raffermissement de la croissance mondiale.

Au plan national, elle est portée par les effets positifs des efforts de diversification des activités économiques (agriculture, bois, transport, télécommunication, autres industries, etc.), à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie et au soutien des partenaires économiques et financiers, notamment dans l'accompagnement de la mise en œuvre des différentes politiques économiques et budgétaires.

Dans ce contexte, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut s'établirait à 1,2% en 2018 et serait en légère hausse de 0,7 point par rapport à 2017. Le redressement de l'économie proviendrait essentiellement du secteur hors pétrole qui enregistrerait une performance de 1,9% contre 1,8% en 2017, malgré les contreperformances attendues dans le secteur pétrolier (-4,3%) en 2018.

TABLEAU 1 - EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE

	2015	2016	2017	2018
PIB total	3,9%	2,1%	0,5%	1,2%
Pétrole	8,6%	-3,7%	-8,5%	-4,3%
Hors pétrole	3,2%	3,0%	1,8%	1,9%

Source : DGEPP

1.3.1 Le PIB par secteur d'activités (offre)

En 2018, l'ensemble des secteurs d'activité contribuerait positivement à la croissance. En effet, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire enregistreraient une progression respectivement de 1,4%, 2,0% et 3,0% par rapport à 2017.

Le raffermissement des activités du **secteur primaire** proviendrait de la bonne tenue de la quasi-totalité de ses branches, à l'exception du secteur pétrolier.

Dans ce secteur, la branche agricole, avec 13,6%, serait le principal moteur de croissance en 2018. Les performances de cette branche s'expliqueraient par l'entrée en production des champs d'hévéa d'OLAM, la montée en puissance de la production d'huile de palme et des plantations réalisées dans le cadre du programme GRAINE.

L'activité de la branche sylviculture devrait progresser de 4,7% en 2018. Elle résulterait de la demande des industries de bois et d'un contexte de raffermissement des prix sur le marché international.

La hausse de la production de la branche minière de 2,8% découlerait de la consolidation des activités des mines de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et de la montée des performances de la COMILOG (projet Comilog 2020), en lien avec la bonne tenue des prix domineraient de manganèse sur le marché international.

La baisse de la production pétrolière de 4,3% en 2018 s'expliquerait par le déclin naturel des champs matures, le maintien de la baisse de 9000 barils/jour imposée par l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP), les arrêts pour travaux de maintenance ainsi que l'impact des grèves d'Addax Petroleum, de Sino Gabon et de Total Gabon en juillet 2018, malgré l'entrée en production de nouveaux champs et la bonne tenue des prix du pétrole sur le marché international.

La reprise de l'activité dans le **secteur secondaire** s'expliquerait par la progression de l'ensemble des branches du secteur.

Dans la branche des BTP, la relance de l'activité de 0,9% résulterait de l'accroissement de l'investissement public et privé en lien avec la poursuite des grands chantiers du Schéma Directeur National d'Infrastructures (route Port-Gentil-Omboué, PK5-PK12, route nationale PK12-PK105), du programme de mise à niveau des infrastructures scolaires et du développement des projets d'investissement par Partenariat Public-Privé (nouvel aéroport de Libreville et stations de pesage et de péage). De même, certains projets portés par le secteur privé en matière de bâtiments (construction des nouveaux sièges des entités du groupe BGFI) contribueraient à alimenter cette reprise.

La bonne tenue de l'industrie agro-alimentaire à 2,0% serait favorisée par la nouvelle usine de production de farine de l'opérateur Foberd et l'entrée en production de l'usine de transformation d'huile de palme d'Awala et celle de Mouila.

L'amélioration des activités des autres industries de transformation serait liée aux performances attendues des usines de production des matériaux de construction des entreprises situées dans la zone de Nkok.

L'activité des industries du bois s'accroîtrait de 6,0%, en raison du maintien des mesures incitatives à la transformation (2ème et 3ème transformation du bois, valorisation des produits du bois, etc.) et de la hausse de la demande internationale et locale (programme de réhabilitation et d'équipement en tables-bancs des écoles, collèges et lycées).

En 2018, la performance du **secteur tertiaire** à 3,0% serait tirée notamment par les branches transport et communications, service et commerce qui enregistreraient respectivement 5,0% ; 1,5% et -0,5%.

L'évolution des activités de la branche Transport à 6,0% serait en relation avec le relèvement de l'activité du transport des marchandises en lien avec le dynamisme dans les branches des mines et du bois, ainsi que l'amélioration de la plateforme portuaire avec la mise en exploitation des nouveaux ports.

La hausse de la branche Communications connaîtrait une embellie à 5,0% qui s'expliquerait par l'extension de la fibre optique, de la 3G et 4G, à l'intérieur du pays.

Les autres branches du secteur tertiaire tireraient profit de la reprise globale des activités économiques.

1.3.2 Le PIB par la demande (emploi)

Du point de vue de la demande, l'activité nationale reposerait sur la dynamique externe à 0,8% et interne à 0,5% en 2018.

Les performances de la demande nette intérieure proviendraient essentiellement de l'accroissement de l'investissement total de 4,8%. L'évolution de l'investissement résulterait notamment de la reprise de l'investissement public (+7,2%), orienté par la poursuite des chantiers du Schéma Directeur National d'Infrastructures (SDNI), en particulier les projets identifiés dans le plan de relance de l'économie. La croissance de l'investissement privé (+4,5%) serait la conséquence de la mise en œuvre de projets effectués en Partenariat

Public-Privé dans le hors pétrole (+3,8%), parmi lesquels la construction du nouvel aéroport de Libreville, des stations de pesage et de péage et la reprise des projets de 2017 reportés en 2018 pour le secteur pétrolier (+6,0%).

L'accroissement de la demande extérieure de 0,8% serait soutenu notamment par la hausse de la demande internationale des produits sidérurgiques, de rente (huile de palme) et des produits sylvicoles. Cependant, la hausse des exportations serait atténuée par la baisse des exportations de pétrole en lien avec le repli de la production pétrolière et le maintien des quotas instaurés par l'Organisation des pays Producteurs de Pétrole.

1.4 L'emploi, les salaires et les prix

1.4.1 L'emploi

Dans un contexte de poursuite des réformes publiques engagées dans le cadre du plan de relance de l'économie, en 2018, le marché du travail serait marqué par une évolution mitigée de l'emploi dans le secteur moderne.

En effet, l'emploi dans le secteur privé devrait connaître une évolution positive. Cette augmentation proviendrait principalement des recrutements dans les BTP et dans le secteur agricole. Des créations d'emplois sont aussi attendues dans le secteur Bois, en liaison avec les performances enregistrées par les opérateurs ces dernières années.

En revanche, le secteur public devrait connaître un repli de ses effectifs dans l'ensemble des administrations, exceptés l'éducation et la santé du fait des mesures de maîtrise de la masse salariale adoptées par le Gouvernement.

Les audits des effectifs des administrations et/ou le gel des recrutements dans l'administration publique pour une période de trois ans vont contribuer à baisser le niveau de l'emploi public.

1.4.2 Les salaires

La politique économique du gouvernement à l'horizon 2022 vise principalement l'équilibre des finances publiques afin de se rapprocher, sinon atteindre le seuil de convergence CEMAC fixé à 35% des recettes fiscales, soit près de 422 milliards de francs CFA annuel.

C'est ainsi que dans un contexte de modernisation de la fonction publique et au regard de l'impératif de maîtrise de la masse salariale, plusieurs réformes structurelles et conjoncturelles ont été engagées avec l'appui des partenaires technique et financier, notamment l'assainissement du fichier solde, le gel des concours et recrutements directs, la mise à la retraite systématique des agents atteints par la limite d'âge, la réduction des effectifs des cabinets ministériels, des institutions et des autorités administratives indépendantes, etc. Ainsi, la poursuite de ces réformes devrait freiner la tendance haussière de la masse salariale.

Quant à la masse salariale du secteur privé, elle devrait augmenter en raison de la reprise des activités dans certains secteurs (BTP, commerce, service et bois...) et de la mise en

œuvre de nouveaux projets structurants, notamment dans les mines, les transports et l'agriculture. Par ailleurs, ces efforts seraient renforcés grâce à une amélioration du cadre des affaires et de la promotion des matières premières.

TABLEAU 2 - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PUBLIC

<i>(En milliards de FCFA)</i>	2015	2016	2017	Var 17/16
Secteur Public	664,4	768,6	732,1	-4,75%
Fonction publique	562,9	692,8	670,9	-3,16%
MONP	69,6	38,1	39,1	2,62%
Collectivités locales	31,9	37,7	22,1	-41,38%

Source : DGBFIP, DGCPT

1.4.3 Les prix

En 2018, l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages (IHPC) se situerait à 2,6%. Les tensions inflationnistes persisteraient dans les postes « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « Transports » sous l'effet de la remontée des prix des produits pétroliers et de la libéralisation des prix des carburants. En revanche, la baisse des prix des produits alimentaires ferait suite à une amélioration de l'offre locale agricole et à la montée en puissance des unités de production vivrière (programme GRAINE) et de rente.

Par ailleurs, le maintien de la pression du gouvernement dans le contrôle des prix et le dialogue dans le cadre de la vie chère devrait permettre de contenir les prix. Ainsi, les pressions inflationnistes demeureraient en-dessous du seuil communautaire de 3 %.

1.5 La balance des paiements

La balance globale des paiements du Gabon demeurerait excédentaire en 2018 après des déficits enregistrés de 2014 à 2016. Cette situation serait liée à la progression de la balance des capitaux, dont l'excédent se renforcerait davantage de 168,5% et à l'allègement du déficit du compte courant de 6,2%.

L'atténuation du déficit courant résulterait du renforcement de la balance commerciale à 13,7% malgré l'aggravation du déficit de la balance des services à -14,2% et des revenus primaires et secondaires respectivement de -1,1% et -2,7%. En effet, la variation du solde commercial serait principalement liée à :

- l'augmentation des exportations en valeur de 8,2%, en lien avec la demande internationale de pétrole (+10,5%), dans un contexte marqué par la hausse du prix du baril sur le marché international ;
- l'accroissement des ventes de manganèse de 2,9% sous l'effet de la consolidation des activités de Ndjolé (CICMHZ) et de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) ;
- la montée en puissance des plantations d'huile de palme dont les ventes en valeur ont sextuplé.

L'excédent du compte des capitaux s'accroîtrait davantage en 2018 et serait multiplié par trois (3). Cette progression s'expliquerait, en partie, par la réduction du déficit des "autres investissements" à 74,9%, notamment du secteur public (+121,8%), suite aux financements extérieurs de l'Etat pour la réalisation des projets.

1.6 La monnaie et le crédit

A fin décembre 2018, la situation monétaire large corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'étranger, se caractériserait par :

- une hausse de la masse monétaire ;
- une dépréciation des avoirs extérieurs nets ;
- un raffermissement du crédit intérieur net ;
- une dégradation de la Position Nette du Gouvernement ;
- un infléchissement de la politique monétaire.

TABLEAU 3 - EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

Année	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18*
	en milliards de FCFA			
Avoirs extérieurs nets	1119	446,6	549,9	528,7
Banque centrale	1001,1	358,3	307,3	274,9
Banques commerciales	117,9	88,3	242,6	253,8
Crédits intérieurs nets	1359,8	1761,9	1716,6	1941,4
Créances nettes sur l'Etat	55,8	589,4	596	786
<i>dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	<i>136,2</i>	<i>547,8</i>	<i>662,6</i>	<i>852,3</i>
<i>dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	<i>-80,4</i>	<i>41,6</i>	<i>-66,6</i>	<i>-66,3</i>
Créances sur le reste de l'économie	1304	1172,5	1120,6	1155,4
Ressources = Contreparties	2478,8	2208,5	2266,5	2470,1
Monnaie au sens large	2259,9	2080,8	2004,8	2208,5
Circulation fiduciaire	379	358,1	329	496
Dépôts	1880,9	1722,7	1675,8	1712,5
<i>dont Quasi monnaie</i>	<i>794,6</i>	<i>719,3</i>	<i>696,8</i>	<i>728,8</i>
Ressources extra-monnaies	218,9	127,7	261,7	261,6
	Variation annuelle en %			
Avoirs extérieurs nets	-14,20%	-60,10%	23,10%	-3,90%
Crédits intérieurs nets	16,90%	29,60%	-2,60%	13,10%
Créances nettes sur l'Etat	-124,40%	956,30%	1,10%	31,90%
Créances sur le reste de l'économie	-6,30%	-10,10%	-4,40%	3,10%
Ressources = Contreparties	0,50%	-10,90%	2,60%	9,00%
Masse monétaire	1,50%	-7,90%	-3,70%	10,20%
Circulation fiduciaire	6,10%	-5,50%	-8,10%	50,80%
Dépôts	0,60%	-8,40%	-2,70%	2,20%

Sources : BEAC - déc-2018* : prévisions BEAC

1.6.1 La masse monétaire (M2)

La masse monétaire (M2) enregistrerait une hausse de 10,2% à 2.208,5 milliards de FCFA à fin décembre 2018, suite à la consolidation du crédit intérieur (+13,1%). Au niveau de ses composantes, on relèverait une progression des dépôts collectés de 2,2% à 1.712,5

milliards FCFA et de la circulation fiduciaire de 50,8% à 496 milliards FCFA en décembre 2018.

1.6.2 La quasi-monnaie

La quasi-monnaie augmenterait de 4,6% pour se situer à 728,8 milliards FCFA en décembre 2018, corrélativement à la reconstitution de l'épargne des agents économiques.

1.6.3 Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires composées des emprunts extérieurs à moyen et long terme, des fonds propres du système bancaire, des allocations de DTS et des autres postes nets, resteraient stables autour de 261,6 milliards de FCFA en décembre 2018.

1.6.4 Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période sous revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) se raffermiraient de 9% à 2 470,1 milliards FCFA.

1.6.5 Les avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets du système bancaire se contracteraient de 3,9% à 528,7 milliards FCFA en décembre 2018, consécutivement à la baisse des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'Emission de 10,5% à 274,9 milliards FCFA.

1.6.6 Le crédit intérieur

Il se consoliderait de 13,1% à 1 941,4 milliards de FCFA à fin décembre 2018, sous l'effet conjugué de l'accroissement des créances nettes sur l'Etat de 31,9% et des créances sur l'économie de 3,1%.

1.6.7 Les créances nettes sur l'Etat

La situation nette débitrice de l'Etat se situerait à 786 milliards de FCFA en décembre 2018 contre 596 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette situation résulte de la consolidation des engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire.

Par conséquent, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se dégraderait pour atteindre 852,3 milliards de FCFA en 2018 contre 662,6 milliards de FCFA l'année précédente.

1.6.8 Les créances sur l'économie

Les crédits à l'économie se raffermiraient de 3,1% à 1 155,4 milliards de FCFA. Cette évolution serait liée aux concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 93% du total des crédits.

1.7 La politique monétaire

En glissement annuel, la politique monétaire de la BEAC a reposé sur un maintien du TIAO (Taux d'Intérêt des Appels d'Offres), de l'objectif de refinancement, des autres taux directeurs et une révision du dispositif des réserves obligatoires.

Ainsi, les principaux taux d'intervention ont-ils été maintenus ainsi qu'il suit :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 2,95% ;
- Taux des Prises en Pension : 4,20% ;
- Taux Créditeur Minimum : 2,45%.

Les taux d'intérêt sur les placements ont été fixés comme suit :

- Placements à 7 jours : 0% ;
- Placements à 28 jours : 0% ;
- Placements à 84 jours : 0%.

Les coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT), sur les Dépôts à Vue (DAV) et le taux de rémunération des réserves obligatoires sont restés identiques et se présentent ainsi :

- Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV) : 11,75% ;
- Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT) : 9,25% ;
- Taux de rémunération des réserves obligatoires : 0,05%.

1.8 La situation de l'exécution des finances publiques

1.8.1 Le solde d'exécution

Le solde d'exécution du budget de l'Etat à fin juillet 2018 présente un excédent de **127,38 milliards FCFA**. En effet, les ressources budgétaires mobilisées au cours de cette période s'élèvent à **1.091,71 milliards FCFA**, contre un niveau total des dépenses de **964,33 milliards FCFA**.

1.8.2 L'exécution au 31 décembre 2017

❖ Exécution des ressources budgétaires et de financement

TABLEAU 4 - EXECUTION DES RECETTES BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2017

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux
	LFR 2017	Exécution	d'exécution
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 026,17	996,68	97,13%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	4,8	0	0,00%
c. Titre 3 : Cotisations sociales	43,1	46,63	108,19%
d. Titre 4 : Autres recettes	640,54	625,44	97,64%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	1 714,61	1 668,75	97,33%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Les recettes budgétaires mobilisées à fin décembre 2017 se chiffrent à **1.668,75 milliards FCFA** sur **1.714,6 milliards FCFA** prévues dans la loi de finances de la même année, soit un taux de réalisation de 97,33%.

Les recettes fiscales

Évaluées à **1.026,17 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative, les recettes fiscales ont été recouvrées à **996,68 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de 97,33%. Ces réalisations concernent aussi bien les impôts (**391,8 milliards FCFA**) que les taxes (**603,6 milliards FCFA**).

Les performances enregistrées s'expliquent par les mesures de mobilisation des recettes prises dans le cadre du plan de relance de l'économie et les actions menées par l'administration des Douanes et des Impôts avec le soutien de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor en lien avec la stratégie d'optimisation des recettes. Celles-ci ont permis d'atténuer les effets de la crise internationale sur les recettes.

Les cotisations sociales

Les cotisations sociales ont été recouvrées à 108,19%, soit 3,53 milliards supplémentaires par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificatives 2017.

Les autres recettes

Arrêtées à **640,54 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative, les autres recettes ont été mobilisées à hauteur de **625,44 milliards FCFA**, soit un taux de 97,64%. Ce niveau de recouvrement est tiré principalement par les revenus du domaine pétrolier (**527 milliards FCFA**) et minier (**16,7 milliards FCFA**) ainsi que par les revenus des participations (**23,3 milliards FCFA**).

TABLEAU 5 - EXECUTION DES RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliards FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFR 2017	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	898,09	667,07	74,28%
Tirages sur conventions en cours	227,05	65,31	28,76%
Tirages sur nouvelles conventions	54,16	0	0
Tirages sur prêts programmes	616,88	601,76	97,55%
Emissions de titres publics	218,20	251,85	115,42%
Emissions de titres publics sur le Marché international	119,77	112,46	93,90%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	98,43	139,39	141,61%
Financement non bancaire	29,10	24,34	83,64%
Règlement arriérés fiscaux	29,10	24,338	83,64%
Total	1 145,39	943,25	82,35%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

La mobilisation des ressources de trésorerie et de financement se chiffre à **943,25 milliards FCFA** sur une prévision de **1.145,39 milliards FCFA**, soit un taux de 82,35%, en dépit de la contreperformance enregistrée dans les tirages sur conventions en cours (28,76%).

❖ Exécution des dépenses budgétaires

Globalement, les dépenses budgétaires exécutées à fin décembre 2017 se chiffrent à **1.479,23 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 78,40% par rapport aux prévisions arrêtées à **1.886,68 milliards FCFA** dans la loi de finances.

Ce niveau d'exécution intègre les remboursements des intérêts de la dette publique (**233,92 milliards FCFA**), les dépenses de fonctionnement (**1.112,60 milliards FCFA**), et les dépenses d'investissement (**132,71 milliards FCFA**).

TABLEAU 6 - SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES AU 31 DECEMBRE 2017*(En milliards FCFA)*

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b)	Taux	Ecart	(c)	Taux	Ecart
	LFR 2017	Exécution déc-17	d'exécution ion 2017		Exécution déc-17	d'exécution ion 2017	
				(a-b)			(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	249,05	233,92	93,93%	15,13	233,92	93,93%	15,13
Titre 2. Dépenses de personnel	710,00	732,79	103,21%	-22,79	732,79	103,21%	-22,79
Titre 3. Dépenses de biens et services	262,61	148,05	56,38%	114,56	148,05	56,38%	114,56
Titre 4. Dépenses de transfert	191,21	224,23	117,27%	-33,02	224,23	117,27%	-33,02
Titre 5. Dépenses d'investissement	443,82	132,71	29,90%	311,11	132,71	29,90%	311,11
Titre 6. Autres dépenses	30,00	7,53	25,10%	22,47	7,53	25,10%	22,47
Total	1 886,68	1 479,23	78,40%	407,45	1 479,23	78,40%	407,45

Source : DGBFIP

TABLEAU 7 - DETAIL DE L'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES EN AE ET CP*(En milliards FCFA)*

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b) Exécution	Taux	Ecart	(c) Exécution	Taux	Ecart
	LFR 2017	déc-17	d'exécution on 2017		déc-17	d'exécution on 2017	
				(a-b)			(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	249,05	233,92	93,93%	15,13	233,92	93,93%	15,13
67. Charges financières		233,92			233,92		
Titre 2. Dépenses de personnel	710,00	732,79	103,21%	-22,79	732,79	103,21%	-22,79
66. Charges de personnel		732,79			732,79		
Titre 3. Dépenses de biens et services	262,61	148,05	56,38%	114,56	148,05	56,38%	114,56
60. Achats des biens		5,36			5,36		
61. Achat de services		70,62			70,62		
62. Autres services		0,05			0,05		
Services déconcentrés et autonomies de gestion (AG)		72,02			72,02		
Titre 4. Dépenses de transfert	191,21	224,23	117,27%	-33,02	224,23	117,27%	-33,02
63. Subventions et transferts		53,05			53,05		
64. Transferts courants		58,58			58,58		
Services déconcentrés et autonomies de gestion (AG)		112,59			112,59		
Titre 5. Dépenses d'investissement	443,82	132,71	29,90%	311,11	132,71	29,90%	311,11
20. Immobilisations incorporelles		34,10			34,10		
21. Immobilisations non produites		32,14			32,14		
22. Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles		23,72			23,72		
23. Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier		8,76			8,76		
24. Equipements militaires		0,61			0,61		
26. Prises de participations et créances rattachées					-		
Services déconcentrés et autonomies de gestion (AG)		33,38			33,38		
Titre 6. Autres dépenses	30,00	7,53	25,10%	22,47	7,53	25,10%	22,47
65. Autres charges		7,53			7,53		
Total	1 886,68	1 479,23	78,40%	407,45	1 479,23	78,40%	407,45

Source : DGBFIP

▪ Dette publique

Les règlements effectués au titre des charges financières de la dette au 31 décembre 2017 s'élèvent à **233,92 milliards FCFA** contre une prévision de **249,05 milliards FCFA**, soit un taux de 93,93%. Ce niveau d'exécution est imputable aux :

- intérêts sur emprunt extérieurs, **155,9 milliards FCFA** payés contre **174 milliards FCFA** prévus, soit 90% ;
 - intérêts sur dette intérieure, **78 milliards FCFA** exécutés contre **75 milliards FCFA** prévus, soit 104%.
- **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées dans la limite des plafonds budgétaires arrêtés dans la loi de finances rectificative 2017. En effet, les ordonnancements au titre de ces dépenses se chiffrent à **1.112,60 milliards FCFA** sur une prévision de **1.193,82 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 93,20%.

Par titre, cette exécution se répartit ainsi qu'il suit :

- **Dépenses de personnel** : **732,79 milliards FCFA** liquidés sur une inscription de **710 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 103,21%.
Ce dépassement se justifie par la prise en compte des autres éléments de rémunérations, notamment la prime de rendement payée aux régies financières pour un montant de 22,79 milliards de FCFA. La solde permanente et la main d'œuvre non permanente, pour leur part, ont été exécutées à **708 milliards FCFA**.
- **Dépenses de biens et services** : **148,05 milliards FCFA** contre **262,61 milliards FCFA** inscrits, correspondant à un taux d'exécution de 56,38%. Cette d'exécution intègre principalement les achats de services pour 70,62 milliards de FCFA et les services déconcentrés et autonomies de gestion pour 72,02 milliards FCFA.
- **Dépenses de transferts** : 117,27%, soit **33,02 milliards FCFA** de plus par rapport à la prévision de la loi de finances rectificative. En effet, inscrites à hauteur de **191,21 milliards FCFA**, les dépenses de transferts ont été ordonnancées pour un montant de **224,23 milliards FCFA**. Cette exécution s'explique essentiellement par les transferts à la SOGARA, exécutés pour **34,7 milliards FCFA** contre une prévision de **18,6 milliards FCFA** et la prise en compte de l'exécution du CAS Promotion du sport qui ne figurait pas initialement dans ce titre de dépense.
- **Autres dépenses** : **7,53 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 25,10%.

L'exécution de cette dépense prend en compte :

- les protocoles transactionnels, les condamnations pécuniaires, les séquestres en gestion et les autres dépenses à l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) ordonnancées à **3,8 milliards FCFA** (126,9%) sur une prévision de **3 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative ;
- les coûts sociaux liés à la restructuration des entreprises et aux plans associés, exécutés à **3,7 milliards FCFA** (13,8%) sur une projection de **27 milliards FCFA**.

▪ **Investissement**

Arrêtées dans la loi de finances à **443,82 milliards FCFA**, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **132,71 milliards FCFA**, soit un taux de 29,90% dont **67,4 milliards FCFA** au titre des ressources gabonaises et **65,3 milliards FCFA** des financements extérieurs.

A ce titre, les projets d'accès aux services de base dans les zones rurales, construction des stades de Port-Gentil et d'Oyem, convention avec VAMED Managem, élargissement de la route PK5-PK12, dorsale télécom Afrique Centrale (phase 2), infrastructure et développement local phase 2,

réhabilitation du Transgabonais, couverture des dépenses exécutées de l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI), E-Gabon, développement de l'investissement et de la compétitivité, etc. ont été financés

❖ Exécution des charges de trésorerie et de financement

TABLEAU 8 - EXECUTION DES CHARGES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliards FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LFR 2017	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieur)	478,94	320,52	66,92%
Emprunts extérieurs-courants	332,33	224,88	67,67%
Bilatéraux	53,20	43,76	82,25%
Multilatéraux	43,92	31,64	72,05%
Banques	115,45	38,08	32,98%
Marché international	119,77	111,40	93,01%
Emprunts extérieurs-arriérés	146,60	95,64	65,24%
Bilatéraux	16,85	15,85	94,06%
Multilatéraux	5,63	4,00	71,10%
Banques	124,13	75,80	61,06%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	158,97	251,27	158,06%
Intérieur-DGD	158,97	251,27	158,06%
Emprunts intérieurs-courants	117,06	227,44	194,30%
Banques	30,24	41,79	138,20%
Moratoires	23,30	115,88	497,44%
Divers	0,31	6,42	2072,26%
Marchés Financiers	63,21	63,35	100,21%
Emprunts intérieurs-arriérés	41,91	23,83	56,87%
Banques		0,00	0,00%
Moratoires	33,08	17,14	51,82%
Divers	8,84	6,69	75,76%
Autres amortissements	202,93	234,94	115,77%
Instances Trésor	98	145,26	148,45%
Arriérés de TVA	87	67,92	78,11%
Arriérés intérêts-Extérieurs	18	21,70	120,28%
Arriérés intérêts-Intérieurs	0,089	0,07	73,03%
Attribution de produits	81,49	121,17	148,70%
Collectivités locales	23,98	41,43	172,75%
Opérateurs	29,60	72,98	246,55%
Contributions communautaires	9,89	6,77	68,45%
Autres	18,02		0,00%
Correspondants du Trésor	0,00	0,00	0,00%
Prêts et avances	51,01	0,00	0,00%
Fonds Souverain de la RG	26,01	0,00	0,00%
Remboursement avance statutaires	25,00	0,00	0,00%
Total	973,33	927,91	95,33%

Source : DGCP

Chiffrées à **973,33milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2017, le paiement du principal de la dette s'élève à **927,91milliards FCFA**, soit 95,33%. Ce niveau de remboursement est principalement imputable aux règlements des amortissements des prêts du secteur bancaire

(+92,30milliards FCFA), des attributions de produit (+39,68 milliards FCFA) et aux autres amortissements (+32,01 milliards FCFA).

1.8.3 L'exécution au 31 juillet 2018

❖ Exécution des ressources budgétaires et de financement

TABLEAU 9 - EXECUTION DES RECETTES BUDGETAIRES AU 31 JUILLET 2018

(En milliards FCFA)

Recettes budgétaires			
	(a)	(b)	Taux d'exécution
	LFR 2018	Exécution	
a. Titre 1 : Recettes fiscales	1 212,93	658,33	54,28%
b. Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	2,22	0,00	0,00%
c. Titre 3 : Cotisations sociales	37,27	22,44	60,20%
d. Titre 4 : Autres recettes	789,76	410,94	52,03%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	2 042,18	1091,71	53,46%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Les recettes budgétaires recouvrées à fin juillet 2018 s'élèvent à **1.091,71 milliards FCFA** sur une prévision de **2.042,18 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de 53,46%.

Cette exécution se décline, par type de recette, ainsi qu'il suit :

- recettes fiscales : 658,33 milliards FCFA représentant un taux de 54,28% ;
- cotisations sociales : 22,44 milliards FCFA correspondant à un taux de 60,20% ;
- autres recettes : 410,94 milliards FCFA, soit 52,03% des prévisions.

TABLEAU 10 - EXECUTION DES RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 JUILLET 2018

(En milliards FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFR 2018	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	679,24	135,69	19,98%
Tirages sur conventions en cours	98,70	111,09	112,55%
Tirages sur nouvelles conventions	7,65		0,00%
Tirages sur prêts programmes	572,89	24,60	4,29%
Emissions de titres publics	150,00	186,91	124,61%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	150,00	186,91	124,61%
Financement non bancaire	47,10	3,15	6,69%
Règlement arriérés fiscaux	47,10	3,15	6,69%
Total	876,34	325,75	21,61%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH

Les **ressources de trésorerie et de financement** mobilisées sur cette période se chiffrent à **325,75 milliards FCFA** contre **876,34 milliards FCFA** prévues dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de 21,61%. Ce niveau de recouvrement est dû à la contre-performance dans la mobilisation des tirages sur prêts programme (4,29%) et au règlement des arriérés fiscaux (6,69%).

❖ Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires exécutées à fin juillet 2018 s'établissent à **964,33 milliards FCFA**, soit 48,97% par rapport à la prévision arrêtée à **1.969,05 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2018.

Cette exécution comprend **113,02 milliards FCFA** de charges financières de la dette, **689,27 milliards FCFA** des dépenses de fonctionnement et **162,04 milliards FCFA** des dépenses d'investissement.

TABLEAU 11 - SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES AU 31 JUILLET 2018

(En milliards FCFA)

Titres	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement		
	(a)	(b) Exécution	Taux d'exécution	Ecart	(c)	Taux d'exécution	Ecart
	LFR 2018	juil-18	2018	(a-b)	juil-18	2018	(a-c)
Titre 1. Charges financières de la dette	231,95	113,02	48,73%	118,93	113,02	48,73%	118,93
Titre 2. Dépenses de personnel	640,86	433,51	67,65%	207,35	433,51	67,65%	207,35
Titre 3. Dépenses de biens et services	320,00	135,66	42,39%	184,34	135,66	42,39%	184,34
Titre 4. Dépenses de transfert	331,97	117,12	35,28%	214,84	117,12	35,28%	214,84
Titre 5. Dépenses d'investissement	374,78	162,04	43,24%	212,73	162,04	43,24%	212,73
Titre 6. Autres dépenses	69,50	2,98	4,29%	66,52	2,98	4,29%	66,52
Total	1 969,05	964,33	48,97%	1 004,72	964,33	48,97%	1 004,72

Source : DGBFIP

TABLEAU 12 - DETAIL DE L'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES EN AE ET CP

(En milliards de FCFA)

Titres et catégories	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement	
	(a)	(b) Exécution	Taux d'exécution	Ecart	(c)	Taux d'exécution
	LFR 2018	juil-18	2018	(a-b)	juil-18	2017
Titre 1. Charges financières de la dette	231,95	113,02	48,73%	118,93	113,02	48,73%
67. Charges financières		20,20			20,20	
Titre 2. Dépenses de personnel	640,86	433,51	67,65%	207,35	433,51	67,65%
66. Charges de personnel		388,84			388,84	
Services déconcentrés et AG		44,67				
Titre 3. Dépenses de biens et services	320,00	135,66	42,39%	184,34	135,66	42,39%
60. Achats des biens		7,43			7,43	
61. Achat de services		72,41			72,41	
Services déconcentrés et AG		55,81			55,81	
Titre 4. Dépenses de transfert	331,97	117,12	35,28%	214,84	117,12	35,28%
63. Subventions et transferts		12,13			12,13	
64. Transferts courants		40,46			40,46	
Services déconcentrés et AG		64,53			64,53	
Titre 5. Dépenses d'investissement	374,78	162,04	43,24%	212,73	162,04	43,24%
20. Immobilisations incorporelles		30,31			30,31	
21. Immobilisations non produites		1,22			1,22	
22. Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles		110,33			110,33	
23. Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier		12,02			12,02	
24. Equipements militaires		0,50			0,50	
26. Prises de participations et créances rattachées		1,02			1,02	
Services déconcentrés et AG		6,64			6,64	
Titre 6. Autres dépenses	69,50	2,98	4,29%	66,52	2,98	4,29%
65. Autres charges		2,98			2,98	
Total	1 969,05	964,33	48,97%	1 004,72	964,33	48,97%

Source : DGBFIP

▪ **Dette publique**

Les règlements intervenus sur les charges financières de la dette se chiffrent à **113,02 milliards de FCFA**, soit un taux d'exécution de 48,73%.

▪ **Fonctionnement**

Arrêtées à **1.362,32 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de **689,27 milliards FCFA**, soit un taux de 50,60%.

- **Dépenses de personnel** : inscrits à hauteur de **640,86 milliards FCFA**, les charges de personnel ont été liquidées à **433,51 milliards FCFA**, soit 67,65%. Cette dotation se répartit entre les charges de personnel des services centraux (388,84 milliards FCFA) et les services déconcentrés et autonomies de gestion (44,67 milliards FCFA).
- **Dépenses de biens et services** : budgétisées à **320 milliards FCFA** dans la LFR 2018, les dépenses liées à ce titre se chiffrent à **135,66 milliards de FCFA**, soit un taux de 42,39%. Les dépenses prises en charge portent notamment sur :
 - les baux administratifs : 8,31 milliards FCFA ;
 - les frais de mission : 9,0 milliards FCFA ;
 - l'achat de carburant : 777,11 millions FCFA ;
 - les fournitures de bureaux : 5,14 milliards FCFA ;
 - les frais de scolarité des enfants des diplomates : 1,12 milliard FCFA ;
 - les élections locales et législatives : 34,98 milliards FCFA ;
 - les moises à disposition des crédits des institutions : 18,88 milliards FCFA ;
 - la prise en charge des dépenses liées à l'opération de contrôle de présence des agents publics : 1,8 milliard FCFA ;
 - les dépenses des examens et concours : 2,10 milliards FCFA.
- **Dépenses de transferts** : consommées à 35,28% de l'inscription de la LFR 2018, l'exécution de ce poste de dépense s'établit à **117,12 milliards de FCFA**. Cette exécution a principalement concerné les dépenses de :
 - bourses et accessoires de bourses : 40,79 milliards ;
 - cotisations internationales : 4,84 milliards FCFA ;
 - ramassage des ordures ménagères : 3,41 milliards FCFA ;
 - subvention aux organismes publics personnalisés : 7,97 milliards FCFA ;
 - pensions des agents publics de l'Etat, pour le premier trimestre de l'année 2018 : 8,03 milliards FCFA ;
 - dépenses de sécurité et de souveraineté : 19,73 milliards FCFA ;
 - mises à disposition des crédits aux secteurs santé (3,96 milliards FCFA), prévoyance sociale (2,80 milliards FCFA), enseignement supérieur (1,87 milliard FCFA), pouvoirs publics, conseil et contrôle, autorités administratives indépendantes et de régulations (5,09 milliards FCFA).
- **Autres dépenses** : programmés à **69,50 milliards de FCFA**, l'exécution de cette catégorie de dépense s'élève à **2,98 milliards de FCFA**, soit un taux de 4,29%. Ce niveau d'exécution a permis de prendre en charge principalement :
 - les frais d'honoraires : 1,05 milliard FCFA ;
 - les protocoles transactionnels : 889 millions FCFA ;
 - les plans sociaux de restructuration d'entreprises : 495,64 millions ;

- les rémunérations du personnel d’Africa n°1 : 539,01 millions FCFA.

▪ **Investissement**

Sur une prévision de **374,78 milliards de FCFA**, l’exécution se chiffre à **162,04 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de 43,24%.

Cette exécution comprend les dépenses en ressources gabonaises (RG), soit **50,96 milliards de FCFA** et les financements extérieurs (FINEX) pour les prêts projets à hauteur de **111,09 milliards de FCFA**.

Les projets financés sur ressources gabonaises concernent, entre autres

- les travaux de réhabilitation des établissements scolaires et secondaires : 9,85 milliards FCFA ;
- l’achat d’équipement informatique pour le compte des établissements secondaires : 1,47 milliard FCFA ;
- l’installation des lampadaires solaires sur toute l’étendue du territoire : 5,94 milliards FCFA ;
- l’acquisition et réhabilitation des équipements roulants : 4,01 milliards FCFA ;
- l’équipement et ameublement : 1,0 milliard FCFA ;
- la prise en charge des arriérés de Bechtel : 3,5 milliards FCFA ;
- la mise en place de l’Office Gabonais des Recettes : 1,72 milliard FCFA ;
- la mise à disposition au profit de l’ANGTI : 1,97 milliard FCFA ;
- diverses études : 1,14 milliard FCFA ;

Les projets concernés par ces tirages sont notamment :

- l’Appui au secteur de la Santé, la Construction de salles de classe et la Réhabilitation du Transgabonais (4,129 milliards de FCFA) financés par l’Agence Française de Développement (AFD) ;
- la construction de 3 centres de formation professionnelle et l’Aménagement de la Route Port-Gentil-Omboué (86,975 milliards de FCFA) financés par l’Eximbank of China ;
- les travaux de réhabilitation du Stade Omnisport Omar Bongo Ondimba (2,667 milliards de FCFA) financés par la Société Générale ;
- la Promotion de l’Investissement et de la Compétitivité, la Dorsale de Télécommunication phase II, E-Gabon, l’Appui à l’Employabilité des Jeunes, le Programme de Développement des Infrastructures Locales II et le Renforcement des structures de base en milieu rural (17,318 milliards de FCFA) financés par la Banque Mondiale (BIRD).

❖ Exécution des charges de trésorerie

TABEAU 13 - EXECUTION DES CHARGES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31 JUILLET 2018

(En milliards FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LFR 2018	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieur)	257,05	146,36	56,94%
Emprunts extérieurs-courants	176,65	96,33	54,53%
Bilatéraux	52,23		0,00%
Multilatéraux	37,60		0,00%
Banques/ Autres bailleurs	86,82		0,00%
Emprunts extérieurs-arriérés	80,40	50,03	62,23%
Bilatéraux	0,85		0,00%
Multilatéraux	3,25		0,00%
Banques	76,29		0,00%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	253,94	86,48	34,06%
Intérieur-DGD	253,94	86,48	34,06%
Emprunts intérieurs-courants	245,13	86,48	35,28%
Banques	71,09	48,71	68,53%
Moratoires	84,85	37,77	44,51%
Divers	1,50	²	
Marchés Financiers	87,69		0,00%
Emprunts intérieurs-arriérés	8,81	0,00	0,00%
Banques	1,35		0,00%
Divers	7,47		0,00%
Autres amortissements	164,13	40,71	24,80%
Instances Trésor	64,46		0,00%
Arriérés de TVA	73,96		0,00%
Arriérés intérêts Extérieurs	7,86		0,00%
Arriérés intérêts Intérieurs	0,46		0,00%
BTA	17,39	33,75	194,07%
AJE		2,98	
Arriérés sur principal antérieurs		3,98	
Correspondants du Trésor	13,10	4,32	32,98%
Attribution de produits	0,00	1,75	
Collectivités locales		1,75	
Autres opérations de trésorerie		2,73	
Autres fin résiduels, erreurs et omissions		3,11	
Prêts et avances	261,26	0,00	0,00%
Fonds Souverain de la RG	69,84		0,00%
Prêts nets à SOGARA	32,69		0,00%
Dépôts BEAC	158,73		0,00%
Total	949,47	285,47	30,07%

Sources : DGD, DGCPT

Les remboursements en capital de la dette publique à fin juillet 2018 s'élèvent à **285,47 milliards de FCFA** contre une prévision de **949,47 milliards de FCFA**, soit un taux de 30,07%.

- **Amortissement de la dette extérieure**

Les paiements de la dette extérieure se chiffrent à **146,36 milliards FCFA** contre une estimation de **257,05 milliards FCFA** dans la LFR 2018, soit un taux de 56,94%. Cette exécution se décompose globalement de la manière suivante :

- 96,33 milliards FCFA d'emprunts extérieurs-courants ;
- 50,03 milliards FCFA d'emprunts extérieurs-arriérés.

- **Amortissement de la dette intérieure**

Les règlements en capital de la dette intérieure s'élèvent à **86,48 milliards FCFA** et correspondent à un taux d'exécution de 34,06%. Ces règlements concernent les emprunts intérieurs-courants.

- **Autres amortissements**

Les paiements effectués au titre des autres amortissements atteignent **40,71 milliards FCFA**, soit un taux de 24,80%. Les règlements effectués concernent :

- 33,75 milliards FCFA de BTA ;
- 2,98 milliards FCFA de l'AJE ;
- 3,98 milliards FCFA d'arriérés sur principal antérieurs.

- **Collectivités locales**

L'exécution des charges de trésorerie liées aux collectivités locales se chiffre à **1,75 milliard FCFA**.

1.8.4 Les dépenses fiscales

A l'instar des pays en développement, le Gabon a consenti des mesures fiscales incitatives, dérogatoires au droit commun, pour attirer les investissements directs étrangers, développer les secteurs économiques à fort potentiel de croissance et de création d'emplois et améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

La mise en œuvre de ces mesures incitatives qui revêtent plusieurs formes (exonérations, déductions, abattements, crédits d'impôts,) peut intervenir à différents niveaux de la procédure d'imposition :

- au niveau du champ d'application, à travers l'exclusion de certaines activités ou produits de l'assiette fiscale ;
- au niveau de la base imposable avec les abattements ;
- au niveau de la structure des taux, par l'application par exemple de taux réduit ;
- au niveau de l'impôt dû par le biais des réductions ou crédits d'impôts.

L'octroi de ces mesures entraîne des pertes de recettes pour l'Etat, d'où la terminologie « dépenses fiscales » dans la mesure où elles constituent pour l'Etat une renonciation délibérée de certaines de ses recettes fiscales pour en principe encourager l'investissement dans des secteurs qu'il juge prioritaires pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Force est cependant de constater que les investissements escomptés ne sont pas toujours réalisés, remettant ainsi en cause l'efficacité de ce mécanisme.

Dès lors, l'évaluation de l'impact économique et social des incitations fiscales permet de mesurer leur pertinence.

Ce rapport sur les dispositifs de « dépenses fiscales » est annexé au projet de loi de finances pour 2019 conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget qui dispose que « **l'ensemble des dépenses fiscales et niches sociales existantes à cette date, doivent faire l'objet d'une évaluation relative à la loi de finances, le projet de loi de finances doit être accompagné d'un certain nombre de documents dont celui relatif aux dépenses fiscales** ».

Le présent rapport, comme les précédents, permet, entre autres, d'intégrer le processus d'évaluation des dépenses fiscales dans les instruments de gestion des politiques publiques, de contribuer au renforcement de la transparence budgétaire et financière de l'Etat, et concourt également à une meilleure gouvernance des régimes fiscaux qui doit se traduire par une mobilisation efficiente des recettes fiscales.

Ce rapport, qui s'appuie sur l'expérience acquise lors de l'évaluation des dépenses fiscales des exercices précédents, concerne spécifiquement les mesures dérogatoires octroyées au titre de l'année 2018. Comparativement à celui élaboré au titre des années 2016 et 2017 qui portait essentiellement sur la TVA, celui-ci est élargi aux droits d'enregistrement.

Compte tenu de certaines contraintes administratives, l'évaluation de l'impact économique et social qui aurait permis de mieux appréhender l'efficacité des dépenses fiscales, n'a pu être menée. Seul l'impact financier c'est-à-dire le coût représentant le potentiel abandon de recette est évalué ceteris paribus¹. Bien entendu, l'évaluation de l'impact économique et social constitue un objectif de moyen terme pour la **Direction Générale des Impôts (DGI)** et nécessitera le développement et l'acquisition d'outils de mesures adaptés. Pour l'heure, la DGI est engagée dans la rationalisation des dépenses fiscales à travers l'opération Justice Fiscale. Cette opération, lancée en février 2018, vise à terme l'amélioration du climat des affaires, la promotion d'un cadre concurrentiel favorable à tous et le renforcement de l'équité fiscale par l'encadrement des avantages fiscaux et la mobilisation accrue des recettes budgétaires.

Au total, les dépenses fiscales relatives aux impôts sus-énoncés, se chiffrent, au titre de l'année 2018 à **84,59 milliards FCFA**. Ces montants représentent **10,20%** des recettes fiscales, **0,90%** du PIB et **1,13%** du PIB hors pétrole. Elles se répartissent ainsi : **83,02 milliards FCFA** pour la TVA, soit **9,2%** des recettes fiscales estimées et **1,1%** du PIB hors pétrole projeté ; **1,57 milliards FCFA** pour les droits d'enregistrement, soit **0,02%** des recettes fiscales estimées et **0,02%** du PIB projeté.

Le présent rapport comprend une présentation du cadre conceptuel et méthodologique (I), avant de procéder à l'évaluation de la dépense fiscale en elle-même (II).

¹ Toutes choses étant égales par ailleurs

1.8.4.1 Définition du système de référence et Méthodologie

A. Système de référence

La Constitution de la République Gabonaise, en son **article 47**, dispose que « la détermination de l'assiette, du taux et des modalités de recouvrement des impositions de toute nature sont du domaine de la loi ». C'est donc dire que les mesures dérogatoires ou le système de référence sont à apprécier par rapport à la loi fiscale.

L'exercice consistant à déterminer les dispositions constitutives du droit commun auxquelles dérogent les mesures incitatives est complexe et potentiellement subjective : la principale controverse en la matière est la définition de la ligne de démarcation entre le Système, Fiscal de Référence (SFR) et le champ d'application des dépenses fiscales. C'est ce qui se dégage des expériences menées dans les différents pays ayant procédé à l'évaluation des dépenses fiscales.

Les écarts par rapport à cette définition constituent par conséquent la dépense fiscale.

Pour apprécier les écarts par rapport à la norme, il est important de déterminer un système d'imposition général qui constitue le référentiel pour chaque impôt. Le SFR doit être déterminé séparément pour chaque impôt, droit et taxe. Pour chacun d'entre eux, les trois principaux éléments à retenir sont : (a) l'assiette ; (b) le taux ; et (c) le régime d'imposition. Dans le cas où un barème progressif est utilisé, ce dernier fait partie du SFR.

Par ailleurs, le SFR peut aussi tenir compte de choix politiques. Les autorités peuvent en effet décider de considérer comme faisant partie du droit commun certaines mesures dérogatoires, par exemple dans le cas d'une politique de soutien à un secteur particulier de l'économie (santé, éducation).

Le SFR, mis à jour pour tenir compte des changements de la fiscalité intervenus en 2018, est présenté dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 14 - SYSTEME FISCAL DE REFERENCE POUR LES PRINCIPAUX IMPOTS, DROITS ET TAXES.

Type d'impôt	Taux de référence	Base imposable	Seuil	Nature du contribuable
Impôt sur les sociétés (IS)	30%	Articles 8, 11-IV, 11-V-a et 11-VI du CGI dont : Report des déficits ; Amortissement linéaire ; Provisions de droit commun.		Articles 4 et 5 du CGI
	35% pour les entreprises du secteur pétrole			
	1%	Articles 24 et 25 du CGI		
	Minimum de perception 1.000.000 FCFA			
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	Taux progressif (0 à 35%) tel que défini à l'article 174 du CGI	Articles 84, 170 du CGI		Articles 74 à 80 du CGI
	Exonération des agents diplomatiques (Conventions de Vienne)	Revenu imposable des agents diplomatiques		Agent diplomatique
Plus-values	20%	Article 122 du CGI	500 000 FCFA	Article 120 du CGI
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	20%	Article 106 du CGI		Articles 97 et 98 du CGI
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	18%	Article 221 du CGI	60.000.000 FCFA	Personne physique et morales
			500.000.000 FCFA	Sociétés forestières
	0%		Exportateurs et transport international	
Droits d'accises	Article 250 nouveau du CGI (LFR 2018)	Article 250 nouveau du CGI (LFR 2018)		Personnes physique et morale (LFR 2018)
Contribution foncière des propriétés bâties (CFPB)	15%	Valeur locative des propriétés ; Déduction de 25% (Art. 284)		Personnes physique et morale
Contribution foncière des propriétés bâties (CFPNB)	25%	Revenu imposable égal au 4/5ème de la valeur locative elle-même égale à 10% de la valeur vénale (Art. 297)		Personnes physique et morale
Contribution des patentes	Tableau des patentes	Article 252 du CGI		Sociétés de personnes et morales

Impôt synthétique libératoire (ISL)	Tableau des tarifs de l'ILS art. 13-I du CGI	Article 13-I du CGI	Chiffre d'affaires <30.000.000 FCFA	Personnes physiques
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	15%	Article 386 du CGI		Personnes physiques ou morales
Taxe complémentaire sur les salaires (TCS)	5%	Article 92 du CGI		Personnes physiques (salariés)
Taxe sur les contrats d'assurances (TCA)	5%	Telle que définie à l'article 367 du CGI		Personnes physiques et morales
	8%			
	30%			
Droits d'enregistrement et de timbre	Augmentation de capital <ul style="list-style-type: none"> • 20.000 FCFA • 1% 	Valeur de l'augmentation		Personnes physiques et morales
	Baux : <ul style="list-style-type: none"> • 2% longue durée • 3% durée limitée 	Montant du loyer		
	Cessions <ul style="list-style-type: none"> • 4% bail immobilier • 13% et 15% fonds de commerce immeuble • 2% meubles • 3% titres sociaux 	Valeur de la cession		
	Constitution de sociétés <ul style="list-style-type: none"> • 20.000 FCFA 			
	Décisions de justice <ul style="list-style-type: none"> • 4% • 10.000 FCFA 			
	Marchés publics <ul style="list-style-type: none"> • 1% 			

Source : DGI

B. Méthodologie

a) Périmètre méthodologique

Compte tenu de la difficulté relative à l'indisponibilité des données, le périmètre du rapport sur les dépenses fiscales se limite à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Les autres impôts indirects et l'ensemble des impôts directs ne peuvent être évalués. Cette restriction sera progressivement levée au fur et à mesure que l'information nécessaire sera disponible.

En matière de TVA, les mesures dérogatoires sont liées soit aux produits, soit aux entreprises.

L'octroi des avantages fiscaux est en principe prévu par la loi en raison de l'essence législative de la norme fiscale, c'est toute la quintessence des dispositions de **l'article 3 du Code Général des Impôts** et des lois portant codes sectoriels.

On a cependant constaté une pratique consistant à concéder des avantages fiscaux par des textes réglementaires (décrets, arrêtés), par des conventions de marchés publics et même parfois par de simples décisions administratives.

L'équipe en charge de l'évaluation des dépenses fiscales a recensé dans le CGI 22 mesures dérogatoires en matière de TVA ainsi que les actes enregistrés gratis.

b) Méthode d'estimation retenue

L'évaluation des dépenses fiscales est réalisée selon l'une des trois méthodes suivantes :

❖ Méthode des pertes de recettes

Elle consiste à calculer le manque à gagner si l'exonération d'impôt ou la réduction de taux n'avait pas été octroyée.

C'est un calcul ex-post ; l'évaluation est faite toutes choses étant égales par ailleurs, autrement dit que les mesures dérogatoires n'induisent aucun changement des comportements des agents économiques.

❖ Méthode des gains de recettes

Il s'agit de calculer le gain de recettes pouvant découler de la suppression des mesures dérogatoires en tenant compte des changements de comportement des contribuables. C'est un calcul ex-ante. Elle exige une bonne connaissance du comportement des contribuables et des données sur les élasticités critiques ;

❖ Méthode de l'équivalent en dépenses

Il s'agit de calculer le montant de la dépense directe qui serait nécessaire pour donner un avantage au contribuable équivalent à celui de la dépense fiscale.

Dans le cadre de la présente étude, la méthode retenue pour l'estimation des dépenses fiscales est celle de la perte de recettes compte tenu de sa simplicité, puisqu'on suppose une réaction nulle de la part du contribuable. Elle est d'ailleurs celle qui avait été retenue dans le cadre des évaluations des exercices 2010, 2011 et 2015.

La méthodologie est tributaire du type d'impôts et des données disponibles.

1.8.4.2 Evaluation des dépenses fiscales en matière de TVA

En ce qui concerne la TVA, plusieurs incitations sont accordées. Il s'agit des exonérations, des réductions de taux (10%, applicable à certains produits), des abattements (cas de la SEEG) et des exonérations administratives à formalité préalable (dispenses).

A. Modèle d'évaluation

Toute mesure qui déroge au système de référence est considérée comme une dépense fiscale et peut faire l'objet d'une évaluation. L'écart entre l'impôt qui aurait été collecté conformément au SFR et celui qui est effectivement collecté du fait de l'application d'un régime dérogatoire constitue une dépense fiscale.

L'évaluation des dépenses fiscales objet de la présente étude s'articule autour de deux modèles, notamment le modèle basé sur les données de la Comptabilité Nationale et celui qui porte sur les décisions administratives.

B. Modèle basé sur les données de la Comptabilité Nationale

❖ Définition du modèle

Réaliser une estimation des dépenses fiscales relative à la TVA à partir de l'exploitation des déclarations fiscales déposées par les contribuables est insuffisante, contrairement aux autres impôts tels que l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

En effet, la recette budgétaire qui correspond à une TVA nette ne peut être déterminée par la simple application d'un taux à l'assiette de TVA ; cela permet uniquement de connaître la TVA collectée (ou TVA brute ou encore TVA exigible). Par ailleurs, si les données fiscales permettent de connaître de façon agrégée le montant de la TVA nette, elles ne permettent pas de décomposer le montant versé au Trésor en fonction des différents taux en vigueur. Seule l'information de la TVA collectée est connue pour les différents taux et non la TVA déductible pour laquelle un montant global est fourni. Il n'est pas possible d'avoir une traçabilité par taux et par nature d'assiette sur la totalité de la chaîne de déduction. Des données plus affinées sont nécessaires.

Du fait de ces difficultés, la méthodologie utilisée pour obtenir une estimation repose sur l'utilisation des tableaux des ressources et des emplois (TRE) autrefois appelés tableaux entrées-sorties (TES). En effet, les tableaux des emplois finals et des consommations intermédiaires permettent de retracer le mécanisme de la TVA. Ils constituent la transposition macroéconomique du mécanisme achats-ventes qui caractérise la TVA. C'est la donnée de base du modèle.

Dans le cadre de la présente étude, le calcul des dépenses fiscales relatives à la TVA a été réalisé sur la base du TRE de 2009. Cela en raison des retards importants accumulés dans la production des comptes nationaux : le TRE le plus récent est celui de l'année 2009. Par conséquent, l'estimation des dépenses fiscales faite sur cette base est extrapolée aux années 2016 et 2017 en utilisant la croissance du PIB. On fait alors implicitement l'hypothèse que la structure de l'économie gabonaise est restée inchangée depuis 2009. Ce qui est une hypothèse forte car nous savons par exemple que le secteur bois a connu des bouleversements notables avec le passage à la phase d'industrialisation.

Le modèle est assez robuste. Les données transmises par la Comptabilité Nationale sont regroupées au « niveau 206 », c'est-à-dire qu'elles comportent 206 produits ou groupes de produits. On dispose donc de vecteurs de dimension 206 x 1 et de matrices 206 x 206. Le tableau des entrées intermédiaires (TEI) et le tableau des emplois finals (TEF) constituent les tableaux principaux du modèle.

❖ Présentation des résultats

Les dépenses fiscales relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour l'année 2018 s'élèvent à 83,02 milliards de FCFA, ce qui représente 1,1% du PIB hors pétrolier et surtout 9,2% des recettes totales.

Le tableau 2 montre la répartition des dépenses fiscales par type d'avantage fiscal. Ainsi le premier poste des dépenses fiscales est « exonérations » pour un montant de 46,3 milliards FCFA en 2018. Parmi ces exonérations, figurent les mesures portant sur le soutien au pouvoir d'achat des ménages.

TABLEAU 15 - DEPENSES FISCALES RELATIVES A LA TVA PAR TYPE D'AVANTAGE

Type d'incitations	2018				
	Montant (milliards FCFA)	Part (%)	Part (% Recettes)	Part (% PIB)	Part (% PIB hors pétrole)
Taux réduits	10,32	12%	1,24%	0,11%	0,14%
Exonérations	46,28	56%	5,58%	0,49%	0,62%
Taux zéro	26,42	32%	3,18%	0,28%	0,35%
Total	83,02	100%	10,01%	0,88%	1,11%

Source : DGI

Les secteurs pour lesquels les incitations fiscales sont les plus coûteuses concernent les activités de fabrication, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentant respectivement 41,64% (soit 0,38% du PIB), 36,14% (0,33% du PIB) et 23,1% (0,21% du PIB).

TABLEAU 16 - DEPENSES FISCALES RELATIVES A LA TVA PAR SECTEUR D'ACTIVITES

Type d'incitations	2018				
	Montant (milliards FCFA)	Part (%)	Part (% Recettes)	Part (% PIB)	Part (% PIB hors pétrole)
Agriculture, sylviculture	12,45	15%	1,50%	0,13%	0,17%
Activités extractives	0,36	0,44%	0,04%	0,00%	0,00%
Activité de fabrication	34,57	41,64%	4,17%	0,37%	0,46%
Production et distribution d'électricité et de gaz	(2,51)	-3,02%	-0,30%	-0,03%	-0,03%
Construction	(19,69)	-23,72%	-2,37%	-0,21%	-0,26%
Commerce	(0,11)	-0,13%	-0,01%	0,00%	0,00%
Hébergement et restauration	0,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Transports et entreposage	(1,17)	-1,41%	-0,14%	-0,01%	-0,02%
Information et communication	(1,95)	-2,35%	-0,24%	-0,02%	-0,03%
Activités financières et d'assurance	4,19	5,04%	0,50%	0,04%	0,06%
Activités immobilières	(4,57)	-5,51%	-0,55%	-0,05%	-0,06%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	(10,96)	-13,20%	-1,32%	-0,12%	-0,15%
Activités d'administration publique	0,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Activités d'enseignement	30,00	36,14%	3,62%	0,32%	0,40%
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	19,25	23,19%	2,32%	0,20%	0,26%
Activités artistiques, sportives et récréatives	3,06	3,69%	0,37%	0,03%	0,04%
Activités spécialisées des ménages	(0,01)	-0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
Activités bancaires et financières	0,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Activités des organisations extraterritoriales	20,10	24,21%	2,42%	0,21%	0,27%
TOTAL	83,02	100%	10,01%	0,88%	1,11%

Source : DGI

Par ailleurs, on peut observer que certains produits exonérés peuvent accroître les recettes de TVA et générer des dépenses fiscales négatives. Ainsi, le fait que le Gabon exonère certains produits génère bien plus de recettes que s'ils étaient intégralement taxés, d'où une dépense fiscale négative

(voir tableau 3, ci-dessus). C'est le cas pour le secteur de la construction, des activités spécialisées et scientifiques, de la production d'électricité et de gaz.

C. Modèle basé sur les exonérations administratives

❖ Définition du modèle

Ce modèle est fondé sur les mesures dérogatoires concédées par simple décision administrative, dont la mise en œuvre exige une formalité obligatoire auprès de la Direction des Régimes Spécifiques : les services techniques reçoivent un dossier de demande d'exonération du contribuable et vérifient son éligibilité au regard des textes en vigueur. Une attestation de dispense de paiement de la TVA est délivrée au bénéficiaire lorsque toutes les conditions sont remplies.

Le contenu des avantages fiscaux accordés est apprécié selon le secteur d'activités concerné.

S'agissant du secteur du BTP, les avantages fiscaux accordés résultent généralement des contrats et marchés de construction, d'aménagement et d'équipement signés entre l'Etat ou ses démembrements avec les opérateurs économiques dudit secteur. Ces avantages se traduisent par des exonérations d'impôts, droits et taxes, principalement en matière de TVA, CSS, IS, IRPP, IMF, CFPB, CFPNB et de REMC. Ils se présentent également sous forme de dispenses de paiement de la TVA.

En ce qui concerne les logements sociaux, les incitations fiscales découlent des textes de lois. Toutefois, il y a lieu de relever que dans le secteur de la construction des logements, la pratique des avantages fiscaux discrétionnaires octroyés par voie de décisions administratives. La nature des avantages concédés porte sur les dispenses de TVA et les exonérations de tous impôts, droits et taxes.

Pour les entreprises agricoles et agro-industrielles, les mesures fiscales de faveur sont accordées par les différentes lois (code agricole, CGI, LF) et par des conventions particulières (convention de reprise, convention d'exploitation). Ces avantages portent sur les exonérations et exemptions d'impôts, droits et taxes (TVA, Droits d'enregistrement, CFPB, CFPNB, TSIL, TCL, Patentes).

Concernant les entreprises du secteur de l'hôtellerie et du tourisme, les avantages fiscaux sont prévus par l'ordonnance N°02/2000/PR du 12 janvier 2002, relative aux investissements touristiques, la LF 2013 et le CGI. Ce corpus juridique prévoit des avantages sous forme d'exonérations, d'exemptions et de réductions d'impôts.

Pour les entreprises installées dans la ZES de Nkok, Elles bénéficient d'avantages prévus par la loi N°10/2011 du 18 juillet 2011 portant réglementation des ZERP. Ces avantages sont matérialisés en matière de TVA par des dispenses de paiement de la TVA délivrées par la Direction Générale des Impôts. Les incitations fiscales concédées s'analysent en exonérations et réductions d'impôts sur les bénéfices et les revenus (IS, IRPP, IRCM), d'impôts sur le chiffre d'affaires (TVA), sur les contributions foncières (CFPB et CFPNB) et sur les droits d'enregistrement.

Au profit des entreprises du secteur forestier et de l'industrie du bois, les avantages fiscaux accordés reposent sur les dispositions de la LF 2012 et de la LFR 2017. Les avantages concédés portent sur les exonérations temporaires d'IS, du minimum de perception, de la CFPB et de la CFPNB. Ils concernent également les allègements d'impôts (amortissement dégressif, provision exceptionnelle pour renouvellement des équipements industriels d'usines de production), les exemptions d'IRCM et les dispenses de paiement de la TVA.

Concernant les entreprises du secteur des Hydrocarbures, le régime fiscal de faveur est prévu par la loi n°11/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en

République Gabonaise et par l'arrêté N°704/MEFBP/CAB/SG du 19 juillet 1995 fixant le régime de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) accordé aux sociétés pétrolières en phase de recherche et d'exploitation. Les avantages fiscaux du secteur sont également prévus par les permis d'exploration et les contrats d'exploitation et de partage de production (CEPP). Les avantages fiscaux visés par ces conventions s'analysent principalement en exonération de TVA, d'IS et de patente.

Au sujet des entreprises du secteur minier, les avantages fiscaux concédés ont pour fondement le CGI (articles 210-14, 246 et 248), la loi n° 5/2000 du 20 octobre 2000 portant code minier en République gabonaise et la loi n°017/2014 du 30 janvier 2015 portant réglementation du secteur minier en République gabonaise. Le régime incitatif est également prévu par les conventions minières. Les impôts concernés par les avantages sont essentiellement la TVA, l'IS, l'IRPP, l'IMF, l'IRCM, la Patentes, la CFPB et la CFPNB.

L'évaluation des dépenses fiscales portant sur les dispenses de TVA n'a pu être réalisée, du fait de contraintes administratives. En effet, au moment de l'élaboration de ce rapport, les données n'étaient pas encore disponibles. Cette évaluation pourra être intégrée lors des prochains rapports.

1.8.4.3 Evaluation des dépenses fiscales en matière des droits d'enregistrement

Les dépenses fiscales relatives aux droits d'enregistrement concernent essentiellement l'enregistrement gratis de plusieurs actes. Il s'agit notamment :

- des jugements, sentences arbitrales et arrêts ;
- des baux et actes de mutation au profit de la République Gabonaise, des collectivités locales ou établissements publics ;
- des contrats de prêts, ouvertures de crédits ;
- des baux, actes de mutation passés entre les particuliers ou sociétés et les organismes publics ou privés ;
- des actes de la CNSS, lorsqu'ils se rattachent à la vocation sociale de cet organisme ;
- des ordonnances en matière d'immatriculation foncière ;
- des actes de cession de biens immobiliers faisant partie des logements sociaux.

Les actes exempts de la formalité de l'enregistrement du fait qu'ils ne nécessitent pas une formalité auprès de l'administration n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

L'incidence financière de ces exonérations est évaluée à **1,57 milliards FCFA**, soit **0,19%** des recettes fiscales, ce qui représente **0,017%** du PIB et **0,021%** du PIB hors pétrole.

1.8.4.4 Coût global des dépenses fiscales

En 2018, les dépenses fiscales relatives à la TVA se sont élevées à **84,59 milliards FCFA** représentant **10,20%** des recettes fiscales, **0,90%** du PIB et **1,13%** du PIB hors pétrole.

Ces résultats ne doivent pas être directement comparés à ceux de 2016 et 2017 car l'évaluation au titre de l'exercice 2018 ne tient pas compte des dispenses de TVA. En effet, les données n'étant pas disponibles, il n'a pas été possible d'évaluer le montant des pertes relatives à ces dispenses.

1.8.4.5 Propositions de réforme de politique fiscale en matière de TVA

Il convient de rappeler que l'évaluation des dépenses fiscales a pour objectifs majeurs l'optimisation du rendement fiscal, l'amélioration de la performance des régimes fiscaux ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques par une meilleure maîtrise et un meilleur encadrement des avantages fiscaux.

Au regard de l'importance des coûts occasionnés par l'octroi de ces avantages fiscaux, des mesures de rationalisation doivent être envisagées. Aussi, les mesures suivantes sont-elles proposées :

- Supprimer les mesures dérogatoires non concédées par la loi : Force est de constater que malgré les différents textes de lois en vigueur, de nombreuses mesures incitatives sont octroyées de façon illégale sans base légale ;
- Mettre en place une fiscalité générale de droit commun et celle générale des incitations à l'investissement à l'ensemble des secteurs : En effet, le système d'incitation au Gabon est devenu complexe du fait de la mobilisation de nombreux instruments fiscaux discriminatoires qui avantagent de façon inégale les secteurs d'activités et parfois des entreprises d'un même secteur ;
- Mieux encadrer les dispenses fiscales relatives aux accords de siège, à la convention de Vienne et/ou accordées aux ONG : En effet, le détournement de destination des exonérations (cas des ONG ou des structures bénéficiaires des accords de siège ou de convention de Vienne), l'extension des avantages fiscaux aux sous-traitants (secteurs miniers et pétroliers) voire aux fournisseurs (cas de la CNSS et de la CNAMGS) constituent des facteurs de risques importants ;
- Envisager la mise en place d'un taux unique de TVA : Plusieurs entreprises, se retrouvent aujourd'hui, du fait de l'application de taux différents à chaque stade de la production et de la distribution, en crédit structurel de TVA. C'est le cas, pour la SEEG qui applique, aux bénéficiaires des tarifs sociaux ainsi qu'à ceux qui ne consomment pas une quantité d'électricité supérieure à 3 kW, une réduction de 50% de la base d'imposition que l'on peut assimiler à une réduction de taux. Il en est de même pour les opérations de vente et de prestations de services portant sur le ciment dont le taux est de 5%.
- Assainir ou tout simplement supprimer la liste des produits exonérés dans le cadre de la vie chère : Aujourd'hui force est de constater que, malgré la mise en place de la nouvelle mercuriale, les prix des produits exonérés non guère baissés. La cible recherchée c'est-à-dire les ménages, n'en bénéficient aucunement. Par ailleurs, dans cette liste, des produits non éligibles y figurent, c'est le cas du saumon du pacifique.

L'estimation des mesures dérogatoires recensées ne porte que sur la TVA et les Droits d'Enregistrement en raison de l'indisponibilité des données relatives aux autres impôts et taxes. L'on notera que le modèle développé s'appuie sur les statistiques des comptes nationaux définitifs publiés en 2009. Il est donc nécessaire d'actualiser la base pour tenir compte des changements intervenus depuis 2009.

Au total, les dépenses fiscales au titre de l'année 2018 se chiffrent à 84,59 milliards de FCFA. Ce montant représente 10,20% des recettes fiscales, 0,90% du PIB et 1,13% du PIB hors pétrole. Ces

nombreuses exonérations ont pour conséquence la détérioration du fonctionnement normal de la TVA et la baisse significative des recettes qui devraient en résulter.

Il est plus que nécessaire d'élaborer une véritable politique cohérente des exonérations adossée aux secteurs réellement porteurs de croissance en évaluant leur impact économique et social.

La prochaine étape consistera à évaluer l'ensemble des dépenses fiscales et à proposer la suppression des mesures inefficaces.

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

En 2019, l'économie nationale évoluerait dans un contexte favorable soutenu par l'influence combinée d'une expansion mondiale, d'un niveau de prix du pétrole élevé et des conditions financières favorables. En effet, la croissance mondiale devrait atteindre 3,7% en 2019 et les prévisions de croissance pour les pays émergents et les pays en développement d'Asie devraient continuer d'enregistrer de solides résultats, avec une croissance de 4,7 % en 2019.

L'activité économique nationale bénéficierait en outre de la bonne tenue de nos principaux produits d'exportation notamment les mines, le bois, le caoutchouc et l'huile de palme, malgré une appréciation prévisionnelle du taux de change. Elle tirerait aussi profit de la poursuite du Plan triennal de Relance de l'Economie (PRE) et de l'assainissement des finances publiques.

L'année 2019 serait ainsi marquée par la poursuite des grands travaux d'infrastructures et des réformes structurelles.

1.1 Les principales hypothèses

Les principales hypothèses, arrêtées sur la base des prévisions actualisées des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM, juillet 2018), des données de conjoncture à fin juin 2018 et de la situation d'exécution de certaines dépenses publiques à fin juin 2018, évolueraient comme suit :

- la production pétrolière augmenterait de 10,2% soit 11,07 millions de tonnes en 2019. Entre 2019-2022, la production pétrolière baisserait et se situerait à 10,50 millions de tonnes à l'horizon 2022 ;
- les exportations de manganèse se situeraient à 6,04 millions de tonnes en 2019, en hausse de 16,4% par rapport à 2018. Entre 2019-2022, elles progresseraient de 9,6% en moyenne à 7,45 millions de tonnes à l'horizon 2022 ;
- le cours du baril de pétrole gabonais resterait stable à 68 dollars américains en 2019 et baisserait à 60,1 dollars à l'horizon 2022 ;
- le prix de la tonne de manganèse fléchirait légèrement de 0,7% en 2019 pour se situer à 224 dollars américains contre 225,6 dollars en 2018 ;
- le taux de change du dollar américain par rapport au FCFA s'apprécierait de 0,4% pour s'établir à 549 FCFA en 2019 contre 546,90 FCFA en 2018.

TABLEAU 17 - HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022
			LFR	Actualisé (1)	LF (2)	(2) / (1)			
Pétrole & Gaz									
Production pétrolière (en millions de tonnes)	11,5	10,5	10,7	10,	11,07	10,2%	10,9	10,68	10,50
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	40,5	52,5	60,0	68,0	68,0	0,0%	64,4	61,9	60,1
Production du gaz (en milliers de m3)	530,1	491,2	526	526	542,3	3,1%	553,6	575,8	598,8
Prix de vente de gaz (\$USD/m3)	0,13	0,12	0,21	0,14	0,14	-0,5%	0,13	0,13	0,13
Manganèse & Or									
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	3 404,4	5 050,4	5 023,9	5 185,90	6 036,2	16,4%	6 641,7	6 958,0	7 448,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	155,3	206,2	206,2	225,6	224,00	-0,7%	222,4	221,8	221,6
Production industrie minière (milliers de tonnes)	20,3	27,9	59,2	34	54,6	60,9%	62,8	69,0	77,0
Production de l'Or (en tonne)	1,0	-	-	-	-		-	-	-
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	1 248,3	1 257,1	1 340,3	1 314,0	1 337,0	1,8%	1 376,0	1 423,0	1 462,0
Bois									
Bois grume (en milliers de m3)	1451,0	1647,5	1238,2	1 725,0	1811,2	5,0%	1901,8	1996,9	2096,7
Bois débité (en milliers m3)	746,9	824,1	602,3	873,5	913,0	4,5%	949,5	987,5	1027,0
Exportations de bois (en milliers de m3)	629,6	645,3	493,7	664,7	680,1	2,3%	705,7	721,8	738,0
Prix du bois grumes (\$/m3)	274,4	264,8	264,6	276,0	277,0	0,4%	277,0	277,0	277,0
Prix du bois débité (\$/m3)	738,9	696,9	707,9	707,9	707,9	0,0%	707,9	707,9	707,9
Huile de palme									
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	7,0	22,4	23,6	49,9	94,3	88,9%	141,5	212,2	318,3
Exportations d'huile de palme (milliers de tonnes)	7,4	13,2	27,0	27,0	56,6	109,3%	84,9	127,3	191,0
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	639,8	640,4	621,7	621,7	624,0	0,4%	624,0	624,0	624,0
Caoutchouc									
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	14,9	14,2	16,6	16,6	20,8	25,3%	24,7	30,2	37,7
Exportation de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	14,1	15,0	15,4	15,4	19,3	25,3%	22,9	14,5	17,3
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	74,5	93,5	88,5	88,5	88,5	0,0%	88,5	88,5	89,5
Taux de change	592,8	580,9	529,11	546,90	549,00	0,4%	543,0	540,6	537,0

Source : DGEPP

1.2 Les résultats de la projection

1.2.1 L'équilibre des biens et services

Sous ces hypothèses, le Produit Intérieur Brut en volume progresserait de 3,6% en 2019. Cette croissance résulterait du regain d'activité dans le secteur pétrole (+10,2%) et du dynamisme du secteur hors pétrole (+2,9%), notamment les branches agricoles, minière et industrielle. Sur la période 2019-2022, l'activité nationale progresserait de 3,5% en moyenne et serait tirée par le secteur hors pétrole (+3,6% en moyenne). La croissance du secteur pétrole serait de +2,8% en moyenne sur la période.

TABLEAU 148 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB

	2016	2017	2018		PLFI2019	2020	2021
			LFR	Actualisé			
PIB total	2,1%	0,5%	2,2%	1,2%	3,6%	3,3%	3,6%
Pétrole	-3,7%	-8,5%	1,8%	-4,3%	10,2%	-1,5%	-0,1%
Hors pétrole	3,0%	1,8%	2,3%	1,9%	2,9%	3,9%	4,1%

Source : DGEPP

En 2019, les secteurs **primaire, secondaire et tertiaire** progresseraient respectivement de 10,2%, 2,8% et 3,5%.

Le regain d'activité du **secteur primaire** résulterait principalement de :

- la hausse substantielle de la production agricole (+10,3%), en lien avec la progression de la culture de palmier à huile (94,3 milliers de tonnes en 2019), des récoltes issues du Projet GRAINE et des plantations d'hévéa d'Olam ;
- la progression de l'exploitation forestière (+5,0%), en rapport avec la hausse de la demande en grumes des usines locales de transformation ;
- l'accroissement de la branche minière (+17,2%) soutenu par les performances attendues de la production des gisements de manganèse de Moanda, Ndjolé et Biniomi (une production à 6,16 millions de tonnes en 2019) ;
- la hausse de l'activité pétrolière (+10,2%), en raison des travaux d'optimisation des champs, de l'accroissement des investissements des opérateurs en dépit du vieillissement des champs matures.

Dans **le secteur secondaire**, la hausse de l'activité proviendrait des perspectives favorables dans l'ensemble de ses branches. Il s'agirait essentiellement de :

- la hausse de l'activité dans l'industrie agroalimentaire (+2,3%) liée à l'accroissement de la production industrielle d'huile de palme et à la vigueur de la consommation des ménages ;
- la progression des industries du bois (+4,5%), en liaison avec la bonne tenue des unités de transformation, la politique incitative pour la troisième transformation et la fermeté de la demande internationale ;
- le raffermissement de l'industrie minière (+7,0%) attribuable à la montée en puissance des activités du Complexe Métallurgique de Moanda ;
- la croissance des autres industries (+4,4%) justifiée par la progression des grands travaux et le développement des activités dans la ZES de Nkok ;
- la consolidation des activités dans le BTP (+3,8%), soutenue aussi bien par le secteur public (poursuite de la mise en œuvre du PRE et du SDNI,...) que par le secteur privé (poursuite et développement du RIC national d'électricité, etc.) ;

Le secteur tertiaire serait marqué par une consolidation de son activité, tirée notamment par les branches transports et télécommunications (+5,3%), services bancaires et assurances (+1,6%), autres services (+2,6%) et commerce (+2,1%). La croissance de ce secteur bénéficierait aussi de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire.

Du point de vue de la demande, la croissance serait portée par une hausse de la demande intérieure et extérieure en 2019. En effet, la demande intérieure (+1,5%) serait essentiellement tirée par l'investissement (+2,6%). Cette demande serait favorisée par la poursuite du Plan de Relance de l'Economie et les effets positifs de la reprise des investissements pétroliers depuis 2018. L'évolution positive de la demande extérieure (+8,8%) proviendrait de la hausse du volume des exportations dans le secteur pétrole (+6,2%) et hors pétrole (+12,2%). La croissance des exportations hors

pétrole résulterait de la vigueur de la demande internationale de nos principaux produits d'exportation (+23,3% pour les rentes, +11,7% pour les mines, +2,3% pour le bois transformé).

1.3 Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire

Cette partie est consacrée à l'analyse de la situation prévisionnelle du Gabon en matière de critères et indicateurs de surveillance multilatérale de la CEMAC.

Ces critères et indicateurs fixent des repères servant à apprécier la limite du caractère soutenable des déficits, aussi bien du point de vue de leur financement que de leur compatibilité avec les objectifs de la politique monétaire.

1.3.1 Evolution du solde budgétaire base caisse et de la part des dépenses publiques dans le PIB nominal

Les projections de clôture pour l'année 2018 indiquent une amélioration du déficit budgétaire de base à (-0,3%) contre (-2,7%) en 2017. Sur la période 2019-2022, les finances publiques devraient être excédentaires, passant de 1,7% en 2019 à 2,4% en 2022.

Cette évolution positive des finances publiques, sur la période 2019-2022, signifie que le Gabon peut faire face à ces dépenses courantes, notamment à la charge de la dette publique. Cependant, cette approche d'équilibre annuel de court terme ne permet pas de savoir si la politique budgétaire est sur une trajectoire soutenable. D'où l'idée d'examiner l'évolution du déficit structurel pour apprécier la soutenabilité des finances publiques.

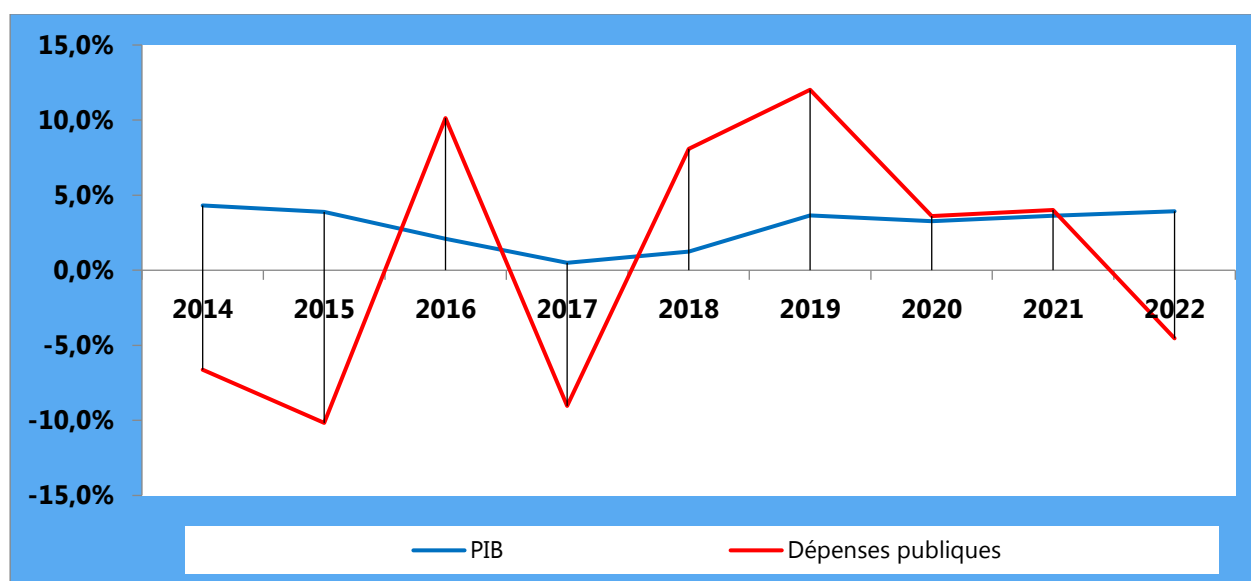
1.3.2 Evolution du déficit structurel

En 2018, le solde primaire hors pétrole en pourcentage du PIB resterait déficitaire mais se consoliderait de 1,4 point à (-4,6%). Sur la période 2019 – 2022, il resterait à valeur négative mais en nette amélioration passant de -3,6% en 2019 à -1,3% à l'horizon 2022, soit une moyenne de 3,1% sur la période (inférieur à la norme communautaire CEMAC de 5%), ce qui se traduirait par une soutenabilité des finances publiques.

1.3.3 Evolution comparée de la croissance des dépenses publiques et du PIB réel

L'analyse comparée de l'évolution de la croissance des dépenses publiques et du PIB réel permettra d'observer l'impact de la politique budgétaire sur la croissance.

FIGURE 1 - EVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES ET DU PIB REEL



Ainsi, l'analyse du graphique ci-dessus, montre que les dépenses publiques devraient augmenter en 2018 de (+6,8%). Sur la période 2019-2022, elles devraient progresser en moyenne de 0,2% avec un pic de 8,4% en 2019 en même temps que la hausse de la richesse nationale de 3,6% en moyenne. Entre 2018 et 2022, les dépenses publiques afficheraient une croissance supérieure à celle du PIB sauf en 2022. Cette progression plus rapide des dépenses publiques par rapport au PIB s'explique par la volonté du Gouvernement de poursuivre la relance de l'économie en 2018 afin de renverser la tendance baissière affichée entre 2014 et 2017 en termes d'activité.

1.3.4 Examen du respect des critères de convergence communautaire

Sur la période 2018-2022, la position globale du Gabon par rapport aux critères de surveillance multilatérale serait satisfaisante :

- le **ratio de la dette publique** s'établirait à 57,3% du PIB en 2018 (le seuil admis étant strictement inférieur à 70%), mais en dépassement du seuil gouvernemental de 35% du PIB. Ce taux devrait se situer à 50,3% en 2020 ;
- le **taux d'inflation** atteindrait le seuil communautaire de 3% en 2018. Il serait en hausse de 2,8% en moyenne sur la période et resterait donc en dessous de la norme sur la période ;
- la **non accumulation d'arriérés sur la gestion courante** serait respectée sur la période ;
- le **solde budgétaire de base rapporté au PIB** afficherait une valeur négative (-0,3%) en 2018 et deviendrait positive sur l'ensemble de la période 2019-2022, soit +1,2% en moyenne. Ainsi, le critère serait respecté.
- S'agissant du **solde budgétaire structurel**, il se situerait à (-1,8%) du PIB en 2018 et est projeté à (-0,8%) du PIB en moyenne entre 2019-2022. En conséquence, le critère ne serait pas respecté à fin 2018, en liaison avec l'évolution des prix du pétrole.

1.3.5 Examen des indicateurs sur la période 2019-2022

❖ Le solde budgétaire primaire

En 2019, le solde primaire serait excédentaire de 402,4 milliards contre 288,0 milliards de F.cfa prévus en 2018. Ce solde devrait être positif sur la période 2019-2022.

❖ **La masse salariale**

L'évolution du ratio relatif à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales demeurerait au-dessus de la norme communautaire de 35% de 2019 à 2022.

❖ **Le taux de couverture extérieure de la monnaie**

La situation monétaire à fin décembre 2018 devrait être globalement satisfaisante, avec un taux de couverture de la monnaie en amélioration de 9,2 points entre 2018 et 2022.

❖ **La pression fiscale**

Le taux de pression fiscale serait en hausse et se situerait en moyenne à 11,8% entre 2018 et 2020. Cependant, il reste inférieur à la norme communautaire ($\geq 17\%$).

❖ **Le déficit public**

Le déficit public s'améliorerait sur la période et il serait contenu dans la norme communautaire (\geq ou égal à -5%). Il passerait de $(-4,5\%)$ en moyenne entre 2015 et 2017 à $(-0,3\%)$ en moyenne entre 2018 et 2020.

II. POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Deux ans après l'exécution du Plan de Relance de l'Economie (PRE), dont les trois principaux objectifs stratégiques sont le rétablissement de l'équilibre des finances publiques, l'accélération de la diversification de l'économie et la réduction de la pauvreté, les résultats obtenus sont globalement satisfaisants.

En effet, comparativement à la situation observée en 2016, des efforts ont été réalisés dans la réduction progressive du déséquilibre du budget de l'Etat et le maintien d'une croissance positive.

Les actions menées dans l'amélioration de la gestion de nos finances publiques, confortent la confiance de nos partenaires financiers internationaux qui s'est traduite par un appui substantiel de 552 milliards FCFA ayant contribué à l'amélioration de la situation budgétaire.

Ainsi, le déficit budgétaire global est passé de 6,6% du PIB en 2016 à 2,7% du PIB en 2017. De même, le niveau d'endettement public est passé à 55,5% du PIB en 2017 contre 49,2% en 2016. Cette baisse a permis au Gouvernement d'atteindre, avant l'échéance de 2019, l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir un taux d'endettement public de 60% du PIB.

En matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des services aux usagers, les mesures prises par le Président de la République, Chef de l'Etat lors de son allocution du 31 décembre 2017 ont connu un début d'exécution avec la concrétisation des mesures relatives à la gratuité des frais d'accouchement, la rénovation des écoles et la mise en place de cliniques mobiles.

Ces efforts devraient se poursuivre au regard de l'enjeu de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025, tel que décliné dans le projet de société du Chef de l'Etat.

Pour ce faire, la volonté du Gouvernement en 2019, dernière année de la mise en œuvre du PRE, sera de concilier une politique budgétaire et fiscale poursuivant la correction des équilibres macroéconomiques avec des mesures sociales permettant de répondre aux besoins urgents et aux aspirations légitimes des populations. Cela passe par la mise en œuvre d'une politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses, d'une part, et une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et le développement des infrastructures, d'autre part.

1.1 Une politique budgétaire portée sur l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses

Dans sa détermination à atteindre les objectifs fixés dans le PRE, le Gouvernement poursuivra ses efforts d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses publiques.

1.1.1 L'optimisation des recettes

En 2019, les recettes du budget de l'Etat sont estimées à 2113,4 milliards FCFA contre 2042,2 milliards FCFA dans la loi de finances rectificative (LFR) 2018. Cette tendance à la hausse devrait être confortée par des efforts de mobilisation accrue des recettes.

Dans cette optique, le Gouvernement s'attèlera à mettre en place un dispositif d'amélioration des opérations de collecte des recettes et de rationalisation des exonérations et des régimes de faveur.

En matière de fiscalité intérieure, le Gouvernement procédera à :

- l'amélioration du rendement de la TVA et résoudre les difficultés liées à la gestion de ses contribuables à travers le relèvement du seuil d'assujettissement à la TVA de 60 à 150 millions du chiffre d'affaires pour les entreprises, qu'elles soient ou non immatriculées ;
- la taxation des cessions de droits sociaux à l'étranger à un droit de 3 % ;
- l'imposition de l'indemnité de services rendus, qui est due au travailleur faisant valoir ses droits à la retraite, aux ayants droit du travailleur décédé et au travailleur démissionnaire, dans les conditions suivantes :
 - en cas de départ à la retraite : imposable à 50 % entre les mains du bénéficiaire ;
 - en cas de décès : imposable à 50 % entre les mains des ayants droit du travailleur décédé ;
 - en cas de démission : imposable à 100 % entre les mains du bénéficiaire, sauf si le salarié apporte la preuve que sa démission est due à un comportement fautif de son employeur. Dans ce cas, l'indemnité reçue est exonérée d'impôt sur les salaires car elle acquiert le caractère indemnitaire et suit le sort fiscal de l'indemnité de licenciement ;
 - en cas de rupture amiable : imposable à 100% entre les mains du bénéficiaire.
- l'imposition de l'indemnité transactionnelle ou indemnité dite de bonne séparation à 50% entre les mains du bénéficiaire.

Par ailleurs, à la faveur des modifications apportées par la loi de finances rectificative pour 2018 sur la gestion de la Taxe sur les Transferts de Fonds, le Gouvernement réaffirme que la taxe en cause est due sur toutes les opérations de transfert de fonds à l'étranger, quel que soit le mode utilisé (remise d'espèces ou virement bancaire), sous réserve des exclusions expressément définies par la loi.

S'agissant de la lutte contre le secteur informel et la fraude fiscale, le Gouvernement poursuivra les mesures visant à inciter les contribuables qui évoluent dans ledit secteur à exercer leurs activités économiques et commerciales dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ces mesures, dont le but est de permettre la migration des contribuables en cause vers le secteur formel, auront pour conséquence l'élargissement de l'assiette imposable et vont se traduire par un accroissement des recettes fiscales. A cet effet, la procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale sera reconduite pour l'année 2019.

Enfin, le Gouvernement a, d'une part, abrogé les régimes d'exonérations fiscales à l'exception du secteur touristique et des activités des zones économiques spéciales et d'autre part, supprimé la mesure de lutte contre la vie chère.

1.1.2 Les mesures de maîtrise et d'efficacité de la dépense

Poursuivant la tendance haussière des recettes, les dépenses du budget de l'Etat passent de 1969,1 milliards FCFA en 2018 rectifié à 2019,1 milliards FCFA en 2019. Cette situation impose la poursuite des réformes structurelles entreprises dans le cadre du PRE, avec le soutien des partenaires financiers, et réaffirmées lors de la "Task force" sur les finances publiques des mois de mai et juin dernier.

Dans ce domaine, le Gouvernement poursuivra les mesures de réduction du train de vie de l'Etat, de restructuration de la dette et de maîtrise des dépenses de personnel et de transferts.

❖ Allègement du train de vie de l'Etat

Pour maintenir la dépense publique dans des proportions soutenables et garantir son efficacité, le Gouvernement poursuivra les actions visant principalement la réduction du train de vie de l'Etat. Ces mesures porteront notamment sur :

- le plafonnement à l'acquisition des montants des véhicules administratifs à 30.000.000 FCFA et la mise en place d'un système de géolocalisation pour la maîtrise de la taille et de la gestion du parc automobile de l'Etat ;
- la limitation des voyages en classe affaires aux seuls membres du Gouvernement en vue de réguler et contenir le rythme de progression des frais de déplacement ;
- la poursuite de la révision des contrats des baux administratifs.

❖ Restructuration de la dette intérieure

Le Gouvernement, à travers le Club de Libreville, s'engage à poursuivre l'apurement de la dette intérieure à hauteur de 5 milliards FCFA par mois, sur la base de l'audit des arriérés réalisé en 2015.

De plus, le Gouvernement devra poursuivre cet effort de restructuration de la dette à travers un nouvel audit de la dette intérieure sur la période 2016-2017.

❖ Maîtrise des dépenses de personnel et de transferts

En vue de contenir la dépense de personnel, et conformément aux recommandations du PRE, le Gouvernement a pris un certain nombre de textes réglementaires. Ces initiatives visent principalement à ramener le ratio masse salariale/recettes fiscales à 49% en 2019 contre 54% en 2018, l'objectif à terme étant d'atteindre la cible de 35% arrêtée par la CEMAC, dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Pour y parvenir, le Gouvernement portera son action sur :

- la mise à la retraite systématique des agents atteints par la limite d'âge ;
- le contrôle de présence au poste et l'actualisation du fichier des agents publics, y compris dans les établissements publics ;
- la rupture des engagements concernant les agents civils contractuels âgés de plus de 60 ans ;
- l'encadrement renforcé des recrutements (prises de service, contrats,...), des détachements par la mise en place des procédures obligatoires ;
- la suppression des corps de la Fonction Publique dédiés à certains emplois intégralement externalisés dans les établissements publics ;

- la formalisation des cadres organiques des services administratifs et des établissements publics (structure, emploi, poste de travail et fiche de poste) ;
- la rationalisation des recrutements dans les cabinets des agents n'ayant pas le statut de fonctionnaire.

A cet effet, il sera procédé à la révision du dispositif juridique notamment, la loi n° 1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la Fonction Publique et la loi n°12/96 du 28 février 2000 portant statut particulier des fonctionnaires du secteur diplomatie. Ce dispositif sera complété par la poursuite des travaux sur la mise en place de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que par l'audit des effectifs des agents de l'Etat.

S'agissant des dépenses de transferts, l'accent sera mis sur la redéfinition des missions et du périmètre d'action des établissements publics ainsi que leur rationalisation.

De plus, pour un meilleur suivi de la gestion de ces établissements publics, il est prévu un meilleur encadrement de leur tutelle et la création d'une cellule chargée de leur surveillance financière.

1.2 Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures

En matière de politique sectorielle, le Gouvernement mettra l'accent sur les secteurs santé et protection sociale, éducation, formation et emploi, tout en renforçant le secteur productif et les infrastructures.

1.2.1 Santé et protection sociale

Malgré les efforts entrepris depuis 2010, les attentes des populations demeurent fortes sur le plan social. Aussi, soucieux de répondre au mieux à l'ensemble de ces préoccupations, le Gouvernement va consacrer en 2019, 10% du budget de l'Etat à la santé et la protection sociale.

A cet effet, l'accent sera mis sur le renforcement des structures sanitaires et la poursuite des actions sociales entamées en 2018.

S'agissant de la santé, le Gouvernement concentrera ses efforts sur le renforcement des structures sanitaires, le lancement du CHU mère-enfant et la construction de nouveaux dispensaires.

De même, il poursuivra l'opération d'acquisition des cliniques mobiles au profit des zones enclavées et la mise en œuvre du mécanisme du Financement Basé sur la Performance (PBF) dont le principal objectif est l'amélioration de la qualité des soins dans les formations sanitaires.

Enfin, les efforts seront davantage consentis sur la vaccination des populations, la formation du personnel médical et la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique afin de disposer des plans de riposte efficaces contre les éventuelles épidémies.

Concernant le volet social, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa politique, conformément aux orientations de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG).

1.2.2 Education, formation et emploi

Le Gouvernement a tenu des assises aux mois d'août et de septembre sur l'éducation, la formation et l'emploi afin de repenser le système éducatif gabonais et de répondre aux exigences du marché de l'emploi. Dans cette optique, pour 2019, le secteur éducation, formation et emploi devrait absorber 15% du budget de l'Etat.

Il s'agira pour le Gouvernement de revoir les modes d'orientation des élèves et étudiants, en fonction de leurs aptitudes à faire ou pas des études de longue durée. Cela consistera à orienter, selon des critères définis, l'apprenant vers le cycle général, technique ou professionnel, tout en améliorant l'image que l'on a de la formation professionnelle.

Pour ce faire, il s'agit de construire un nouveau système éducatif basé notamment sur :

- l'actualisation des programmes et filières qui devront satisfaire la triple exigence d'employabilité, de compétitivité et d'excellence ;
- l'augmentation et la réhabilitation des établissements scolaires ;
- l'augmentation et l'amélioration de la formation du personnel enseignant et d'encadrement ;
- la refonte des curricula dans toutes les filières pour s'arrimer aux besoins des secteurs porteurs de l'économie ;
- la création de pôles d'excellence dans les domaines du numérique et du développement durable.

S'agissant des bourses, les nouvelles conditions d'attribution devront désormais prendre en compte le mérite, le statut social des parents de l'apprenant, l'âge et l'orientation scolaire.

1.2.3 La base productive et les infrastructures

Le projet de loi de finances 2019 poursuit les actions de diversification de la base productive, avec l'appui des partenaires privés, à l'exemple de ce qui se fait avec le groupe Olam/GSEZ dans les secteurs de l'agriculture et des transports. L'érection d'un ministère en charge des partenariats publics-privés, permet de conforter cette dynamique.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera la mise en œuvre du plan directeur national des infrastructures démarré depuis 2011 ainsi que les projets d'électrification et d'adduction en eau potable.

En ce qui concerne la diversification de la base productive, l'accent sera mis sur les secteurs à forte utilisation de main-d'œuvre tels que l'agriculture, le bois et les hydrocarbures.

Dans le domaine agricole, le Gouvernement mènera les actions suivantes :

- campagne nationale de régularisation du foncier agricole ;
- campagne nationale de distribution des agréments techniques aux exploitants agricoles, leur donnant droit aux facilités liées ;
- mise à disposition de foncier agricole dans le cadre du Plan National d'Affectation des Terres ;
- création de nouveaux centres de distribution pour la commercialisation des produits vivriers locaux ;
- accélération du programme GRAINE et campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de volontaires au programme et leur implication active pour des rendements optimaux ;
- mise en service du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement de Mouila sur les métiers agricoles ;
- distribution des semences et intrants, et accompagnement technique pour la relance des cultures de café et cacao.

Pour ce qui est de la filière bois, le Gouvernement tient à ce que le renforcement de la compétitivité de cette filière s'accompagne d'une politique de préservation de la nature. A cet effet, les actions à mener porteront principalement sur :

- la poursuite du contrôle de la productivité des concessions forestières et la non réattribution des permis aux opérateurs sous-performants ;
- la consolidation du système national de traçabilité du bois parallèlement à la création d'un label bois du Gabon afin de dynamiser le commerce et rendre le bois gabonais plus compétitif tout en contribuant au contrôle de l'exploitation illégale ;
- la création d'une bourse nationale du bois, gérée par un opérateur privé indépendant ;
- la poursuite de la promotion de l'investissement productif en 2ème et 3ème transformation du Bois à Nkok pour une meilleure valorisation des produits ;
- la promotion de l'investissement pour la mise en valeur des produits connexes du bois (papier, etc.) ;
- l'adoption du nouveau code forestier et de ses textes d'application.

Afin d'améliorer la compétitivité de la filière hydrocarbures, le Gouvernement s'attèlera à :

- renforcer la gouvernance par la tenue régulière des conseils d'administration et la systématisation de la signature des Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) tout en recherchant l'autonomisation financière de Gabon Oil Company (GOC) et de Gabon Oil Marketing (GOM) ;
- promouvoir l'investissement et adopter la stratégie nationale d'exploitation du gaz ;
- promouvoir l'investissement dans l'exploitation des produits dérivés du pétrole et du gaz dans la ZERP de l'Île Mandji.

Au sujet de l'électrification, l'année 2019 sera marquée par le lancement des travaux de construction des barrages de Ngoulemendjim, Dibouanguiet Kingué-é-Aval à travers des partenariats publics privés.

Elle connaîtra aussi la poursuite des programmes d'installation de 5000 lampadaires solaires photovoltaïques dans les zones rurales et dans certaines villes ainsi que des pompes hydrauliques.

Pour ce qui est de l'adduction d'eau, des puits équipés de pompe à eau seront installés dans les regroupements de villages.

En matière d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires, les travaux amorcés se poursuivront. Il s'agit notamment de :

- aménagement des bassins versants ;
- axes routiers PK12 - PK105 ; FORASOL - MBEGA ; Port-Gentil - Omboué ;
- réhabilitation et aménagement des voiries ;
- divers travaux d'infrastructures routières ;
- réhabilitation du réseau ferroviaire.

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER

La mise en œuvre du Plan de Relance de l'Économie (PRE) obéit à la volonté du Gouvernement de créer les conditions nécessaires de retour aux équilibres macroéconomiques et budgétaires.

Aussi, conformément aux dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), l'équilibre financier de la loi de finances 2019 repose sur cette ambition et sur la conjoncture nationale et internationale présentée dans les perspectives économiques.

Les opérations budgétaires de l'État s'équilibrent en recettes et en dépenses à **2 019,1 milliards FCFA**, soit une hausse de **50,1 milliards FCFA** par rapport à la loi de finances rectificative 2018. De cet équilibre, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de **94,3 milliards FCFA** couvrant le déficit du solde des opérations de financement et de trésorerie. Toutes ces opérations sont assises sur un plan de trésorerie prévisionnel mensualisé.

I. OPERATIONS BUDGETAIRES

Les opérations budgétaires comprennent les recettes et les dépenses du budget de l'État, lequel comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux. Toutefois, la loi de finances 2019 ne prévoit aucun budget annexe.

En dépit d'un relèvement des dépenses du budget de l'État (+50,1 milliards FCFA), les opérations budgétaires laissent apparaître un solde global excédentaire de **94,3 milliards FCFA**. Ce niveau est tout de même en hausse par rapport au solde de **73,1 milliards FCFA** arrêté dans la loi de finances rectificative 2018.

Les opérations budgétaires affichent, pour le budget 2019, un niveau prévisionnel des recettes de **2.113,4 milliards FCFA** pour des dépenses budgétaires plafonnées à **2.019,1 milliards FCFA**.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale se chiffrent respectivement à **1.907,9 milliards FCFA** et **111,2 milliards FCFA** contre **1.869,7 milliards FCFA** et **99,4 milliards FCFA** prévus dans la loi de finances rectificative 2018. Les recettes consacrées à la couverture de ces dépenses s'élèvent à **2.002,2 milliards FCFA** pour le budget général et **111,2 milliards FCFA** au titre des comptes d'affectation spéciale.

TABLEAU N°19 - SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT

(En millions FCFA)

Recettes	PLF 2019	Dépenses	PLF 2019	Soldes
BUDGET GENERAL				
Titre 1. Recettes fiscales	1 301 510	Titre 1. Charges financières de la dette	255 594	94 302
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	3 458	Titre 2. Dépenses de personnel	672 760	
Titre 3. Cotisations sociales	- 36 717	Titre 3. Dépenses de biens et services	288 538	
Titre 4. Autres recettes	733 922	Titre 4. Dépenses de transfert	245 435	
		Titre 5. Dépenses d'investissement	381 043	
		Titre 6. Autres dépenses	64 500	
TOTAL RECETTES POUR LE BUDGET GENERAL	2 002 173	TOTAL DEPENSES POUR LE BUDGET GENERAL	1 907 871	
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)				
PENSIONS	61 557	PENSIONS	61 557	
Titre 3. Cotisations sociales	61 557	Titre 4. Dépenses de transfert	61 557	
Part salariale (yc agents en détachement)	30 166	Pensions civiles et militaires		
Part patronale de l'Etat	31 391	Pensions spéciales		
PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	
Allocations familiales	16 500	Prestations familiales	16 500	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 899	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 899	
Titre 1. Recettes fiscales	1 899	Titre 3. Dépenses de biens et services	633	
Redevance audiovisuelle	1 899	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 266	
PROMOTION DU SPORT	4 218	PROMOTION DU SPORT	4 218	
Titre 1. Recettes fiscales	4 218	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 109	
Taxe sur les jeux de hasard	276	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 109	
Droits d'accises	3 942			
FORMATION POUR L'EMPLOI	2 296	FORMATION POUR L'EMPLOI	2 296	
Titre 1. Recettes fiscales	2 296	Titre 3. Dépenses de biens et services	765	
Taxe de formation professionnelle	2 296	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 531	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	
Titre 1. Recettes fiscales	2 394	Titre 3. Dépenses de biens et services		
Redevance Universelle	2 394	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 394	
ENTRETIEN ROUTIER	17 939	ENTRETIEN ROUTIER	17 939	
Titre 1. Recettes fiscales	17 939	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 794	
Redevance d'Usure de la Route	17 939	Titre 5. Dépenses d'investissement	16 145	
PROMOTION DU LOGEMENT DECENT	4 442	PROMOTION DU LOGEMENT DECENT	4 442	
Titre 4. Autres recettes	4 442	Titre 3. Dépenses de biens et services	888	
. Fonds National de l'habitat	4 442	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 554	
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	111 246	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	111 246	
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	2 113 419	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	2 019 117	94 302
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL				94 302
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE				90 844

Source : DGBFIP

- **Les recettes budgétaires**

Les recettes budgétaires se décomposent en recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, cotisations sociales et autres recettes.

Elles sont évaluées à **2.113,4 milliards FCFA** contre **2.042,2 milliards FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2018, soit une hausse de **71,2 milliards FCFA**.

TABLEAU N°20 : REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES

(En millions FCFA)

RECETTES BUDGETAIRES	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 212 926	1 330 257	117 331	9,67%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	2 220	3 458	1 238	55,74%
Titre 3 : Cotisations sociales	37 274	41 340	4 066	10,91%
Titre 4 : Autres recettes	789 761	738 364	- 51 396	-6,51%
TOTAL RECETTES	2 042 181	2 113 419	71 238	3,49%

Sources : DGBFIP, DGI, DGEPF, DGDDI, DGH, DGCPT.

Dans chaque titre, les recettes budgétaires se décomposent en recettes pétrolières et en recettes hors pétrole.

- **Les recettes pétrolières**

Les recettes pétrolières afficheraient un niveau de **731,6 milliards FCFA** contre **698,3 milliards FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2018. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des **recettes fiscales liées au secteur pétrolier, le produit des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital** s'établiraient à **105,4 milliards FCFA** contre **51,8 milliards FCFA** prévus en budget rectificatif 2018, soit une hausse de **53,6 milliards FCFA**.

Les **recettes non fiscales** du secteur enregistreraient une baisse de 3% pour se stabiliser à **626,1 milliards FCFA** contre **646,4 milliards FCFA** prévus dans la loi de finances rectificative 2018. Cette baisse s'explique principalement par un recul du niveau des recettes tirées des redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (-39%).

TABLEAU N°21 : RECETTES PETROLIERES

(En millions FCFA)

Libellé des recettes	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			VALEUR	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	51 869	105 440	53 571	103%
Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	51 869	105 440	53 571	103%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES			0	-
Recettes non fiscales	646 399	626 115	-20 284	-3%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	577 909	584 108	6 199	1%
Participations dans les sociétés pétrolières	2	1	-1	-31%
Redevances pétrolières	273 671	314 564	40 893	15%
Contrats de partage	304 236	269 543	-34 693	-11%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	<i>52 190</i>	<i>46 331</i>	<i>-5 859</i>	<i>-11%</i>
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	68 490	42 005	-26 485	-39%
Redevance superficielle	951	1 228	277	29%
Boni sur attribution de permis	67 539	40 776	-26 763	-40%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	698 268	731 555	33 287	5%

Source : DGH

- **Les recettes hors pétrole**

Les recettes hors pétrole s'établiraient, au titre de la loi de finances 2019, à **1.381,7 milliards FCFA** contre **1.343,9 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2018, soit une hausse de **37,8 milliards FCFA**. Cette augmentation résulterait des performances attendues dans les recettes fiscales (+5%), les revenus de la propriété (+15%) et le relèvement des cotisations sociales (+11%).

Les recettes hors pétrole se décomposent en impôts et taxes directs, en impôts et taxes indirects, en dons et en autres recettes.

TABLEAU N°22 - RECETTES HORS PETROLE

(En millions FCFA)

LIBELLE DE LA RESSOURCE	LFR 2018	PLF 2019	Ecart PLF 2019/LFR 2018	
			Valeur	%
A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)	1 161 057	1 224 817	63 760	5%
Impôts et taxes directs	390 648	430 816	40 168	10%
Impôts sur les sociétés	222 706	268 637	45 931	21%
Impôts sur les personnes	148 527	138 272	- 10 255	-7%
Impôts sur les revenus des capitaux	19 415	23 907	4 492	23%
Impôts et taxes indirects	770 409	794 001	23 592	3%
Droits et taxes sur la propriété	53 615	36 932	- 16 683	-31%
Taxes sur les biens et services	357 978	411 973	53 996	15%
Taxes formation professionnelle	4 191	2 296	- 1 895	-45%
Droits et taxes de douanes	317 634	313 830	- 3 804	-1%
Autres recettes fiscales	36 991	28 969	- 8 023	-22%
B. RECETTES FISCALES NETTES	1 161 057	1 224 817	63 760	5%
C. TITRE 2 : DONLS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	2 220	3 458	1 238	56%
D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	37 274	41 340	4 066	11%
Cotisations de sécurité sociale	0	0	-	-
Cotisations de retraite	26 100	30 166	4 066	16%
Cotisations CNAMGS	11 174	11 174	-	0%
E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES	143 362	112 252	- 31 110	-22%
Revenus de la propriété	20 226	23 203	2 977	15%
Revenus de participations	3 249	3 411	162	5%
Revenus du domaine foncier	4 623	6 010	1 387	30%
Revenus du domaine minier	5 081	5 327	246	5%
Revenus du domaine forestier	7 273	8 455	1 182	16%
Ventes des biens et services	39 000	26 000	- 13 000	-33%
Recettes diverses	84 136	63 049	- 21 087	-25%
TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)	1 343 913	1 381 866	37 953	3%

Sources : DGI, DGDDI.

Les **impôts et taxes directs** (impôts sur les revenus des personnes morales et physiques et les revenus des capitaux) se situeraient à **430,8 milliards FCFA** contre **390,6 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2018, soit une hausse de **40,2 milliards FCFA**. Cet accroissement est lié d'une part aux efforts de fiscalisation du secteur informel (+45,9 milliards FCFA) et d'autre part, à la hausse de l'impôt sur les revenus des capitaux (+4,5 milliards FCFA), en dépit d'une baisse de l'impôt sur les revenus des personnes (-10 milliards FCFA).

Les **impôts et taxes indirects**, hors recettes douanières, afficheraient un montant de **480,2 milliards FCFA**. Ils enregistreraient une hausse de **27,4 milliards FCFA**, par rapport à la loi de finances rectificative 2018, liée essentiellement au rendement attendu sur les taxes sur les biens et services.

Au niveau intérieur, ces recettes se composent des :

- droits et taxes sur la propriété : **36,9 milliards FCFA** contre **53,6 milliards FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2018 ;
- taxes sur les biens et services : **412 milliards FCFA** contre **358 milliards FCFA** ;
- taxes sur la formation professionnelle : **2,3 milliards FCFA** contre **4,2 milliards FCFA** ;
- autres recettes : **29 milliards FCFA** contre **37 milliards FCFA**.

Les **recettes douanières** s'établiraient à **313,8 milliards FCFA** contre **317,6 milliards FCFA** prévus dans le budget rectifié 2018, soit une baisse de 1% qui s'explique principalement par l'amointrissement des droits et taxes à l'importation et les recettes de TVA, en dépit de la hausse des droits d'accises et de la suppression des exonérations en faveur de la politique de lutte contre "la vie chère".

Comparativement à la loi de finances rectificative 2018, les **dons, legs et fonds de concours** enregistreraient une hausse de **1,2 milliards FCFA** pour s'établir à **3,5 milliards FCFA** dans le budget 2019, destinés au financement du bassin versant de "Nzeng-Ayong".

Les **cotisations sociales** s'établiraient à **41,3 milliards FCFA** contre **37,3 milliards FCFA**. Par rapport à la loi de finances rectificative 2018, ce poste enregistre une hausse de **4 milliards FCFA**, liée à l'accroissement des cotisations de retraite.

Les **autres recettes**, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier, etc.) et des produits des participations de l'Etat, seraient en baisse de **31,1 milliards FCFA** par rapport au budget rectifié 2018, pour s'établir à **112,3 milliards FCFA**.

- **Les dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires comprennent les **charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses**.

La loi de finances 2019 prévoit une hausse de 2,3% des dépenses budgétaires (hors comptes d'affectation spéciale). Cette tendance s'expliquerait par la hausse des charges financières de la dette (+10,2%), l'augmentation des remboursements de TVA (+75,5%), nonobstant la baisse des dépenses de transfert (-5, %) et des autres dépenses (-7,2%).

Les dépenses budgétaires, hors comptes d'affectation spéciale, se plafonnent ainsi à **1.907,9 milliards FCFA** contre **1.869,7 milliards FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2018, soit une augmentation de **38,2 milliards FCFA**.

Les **dépenses courantes** enregistrent une hausse de **10,1 milliards FCFA** par rapport au budget rectifié 2018 et s'établiraient ainsi à **1.526,8 milliards FCFA**. Elles se composent des charges financières de la dette, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses.

Les **dépenses en capital** au titre du budget général (hors comptes d'affectation spéciale) seraient en hausse de **28,1 milliards FCFA** par rapport à la loi de finances rectificative 2018 et se situeraient à **381 milliards FCFA** dans la loi de finances 2019. Ces dépenses comprennent les investissements sur ressources propres et sur financements extérieurs, les ristournes aux collectivités locales et les dépenses au titre du Fonds Mutuel pour l'Emploi.

TABLEAU N°23 - REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE

(En millions de FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	231 951	255 594	23 643	10,2%
Titre 2. Dépenses de personnel	640 859	672 760	31 901	5,0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	315 075	288 538	- 26 537	-8,4%
<i>Remboursement TVA</i>	65 703	115 294	49 591	75,5%
<i>Autres biens et services</i>	180 886	159 101	- 21 785	-12,0%
<i>Attributions de Produits</i>	68 487	14 144	- 54 343	-79,3%
Titre 4. Dépenses de transfert	259 369	245 435	- 13 934	-5,4%
<i>dont Soutien des prix des produits pétroliers</i>	19 505	21 000	1 495	7,7%
<i>Attributions de Produits</i>	61 769	66 656	4 888	7,9%
Titre 5. Dépenses d'investissement	352 923	381 043	28 120	8,0%
<i>Financements sur ressources propres</i>	214 800	186 720	- 28 080	-13,1%
<i>Financements extérieurs</i>	108 573	183 599	75 026	69,1%
<i>Fonds Mutuel pour l'Emploi</i>		-	-	-
<i>Ristournes aux collectivités locales</i>	19 295	10 724	- 8 571	-44,4%
Titre 6. Autres dépenses	69 500	64 500	- 5 000	-7,2%
Total CP	1 869 677	1 907 871	38 194	2,0%

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD, AJE

- **Les charges financières de la dette**

TABLEAU N°24 - CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE

(En millions FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	231 951	251 460	19 509	8,41%
Extérieure	153 647	166 178	12 532	8,16%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	153 647	154 178	532	0,35%
<i>Bilatéraux</i>	25 819	20 328	-5 491	-21,27%
<i>Multilatéraux</i>	23 412	32 539	9 127	38,98%
<i>Banques</i>	23 360	22 806	-554	-2,37%
<i>Marchés Financiers</i>	81 056	78 505	-2 550	-3,15%
Intérêts-commissions et frais	0	12 000	12 000	-
<i>Pertes sur change</i>	0	8 000	8 000	-
<i>Commission et frais-extérieur DGD</i>	0	4 000	4 000	-
Intérieur	78 305	85 282	6 978	8,91%
Intérieurs-DGD	62 905	71 277	8 373	13,31%
<i>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</i>	62 905	71 277	8 373	13,31%
<i>Banques intérieures</i>	31 514	26 789	-4 725	-14,99%
<i>Moratoires</i>	8 305	14 368	6 063	73,00%
<i>Marchés Financiers</i>	23 085	30 119	7 034	30,47%
Trésor-dette	15 400	14 005	-1 395	-9,06%
<i>Facilités de caisse</i>	4 733	4 496	-237	-5,00%
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>	9 471	8 370	-1 101	-11,62%
<i>Autres frais bancaires</i>	1 195	1 136	-60	-5,00%

Sources : DGD, DGCPT, DGBFIP.

Les charges financières sont projetées à **251,5 milliards FCFA** contre **232 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2018, soit une hausse de **19,5 milliards FCFA**. Elles se décomposent en intérêts sur dette extérieure pour un montant de **166,2 milliards FCFA** et en intérêts sur dette intérieure de **85,3 milliards FCFA**, conformément au tableau ci-dessus.

- **Les dépenses de personnel**

Évaluées à **640,9 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2018, les dépenses de personnel progresseraient de 5% en 2019, à **672,8 milliards FCFA**.

Elles se composent de la solde permanente, des rémunérations des autres catégories de salariés, des vacances et des indemnités de sessions.

Budgétisée à **610,8 milliards FCFA**, la solde permanente comprend notamment les rémunérations des agents publics sur grille indiciaire, sur solde forfaitaire globale et des agents en présalaire.

Les rémunérations des autres catégories de salariés sont plafonnées à **47 milliards FCFA**. Ce niveau intègre les agents de la main d'œuvre non permanente, le personnel du réseau secondaire du Trésor, les capitaux décès, les services rendus, etc.

TABLEAU N°25 - LES DEPENSES DE PERSONNEL

(En millions FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	640 859	672 760	31 901	4,98%
Rémunérations du personnel	640 859	672 760	31 901	4,98%
<i>dont Solde permanente</i>	578 859	610 760	31 901	5,51%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	47 000	47 000	-	0,00%

Sources : DGBFIP, DGCP

Quoiqu'en hausse de 32 milliards FCFA par rapport à la loi de finances rectificative 2018, la dépense de personnel en 2019 reste en deçà des estimations de clôture (698,2 milliards FCFA) de l'année 2018.

- **Les dépenses de biens et services**

Les dépenses de biens et services connaîtraient une baisse de **8,4%** par rapport au budget rectifié 2018 pour s'établir à **288,5 milliards FCFA**. Cette baisse est consécutive à la contraction des dépenses liées aux attributions de produits (**-54 milliards FCFA**) et des autres biens et services (**-21,8 milliards FCFA**), nonobstant une hausse des remboursements de la TVA (**+49,6 milliards FCFA**).

L'ajustement des autres biens et services de 12% procède de la volonté du Gouvernement à réduire le train de vie de l'Etat d'une part et la nécessité de dégager des marges pour le financement de l'investissement d'autre part.

TABLEAU N°26 - LES DEPENSES DES BIENS ET SERVICES*(En millions FCFA)*

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	315 075	288 538	- 26 537	-8,4%
<i>Remboursement TVA</i>	<i>65 703</i>	<i>115 294</i>	<i>49 591</i>	<i>75,5%</i>
<i>Autres biens et services</i>	<i>180 886</i>	<i>159 101</i>	- <i>21 785</i>	<i>-12,0%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>68 487</i>	<i>14 144</i>	- <i>54 343</i>	<i>-79,3%</i>

Source : DGBFIP

- **Les dépenses de Transferts**

Budgétisées à **259,4 milliards FCFA** dans le collectif budgétaire 2018, les dépenses de transferts se stabiliseraient à **245,4 milliards FCFA** dans le budget 2019, soit une baisse de **13,9 milliards FCFA**. Ce niveau comprend entre autres, le soutien au prix des produits pétroliers (gaz butane et pétrole lampant) pour **21 milliards FCFA** et les attributions de produits (ADP) pour **66,6 milliards FCFA**. Pour l'essentiel, cette catégorie de dépenses est portée par les transferts et interventions de l'Etat au profit des administrations et établissements publics.

TABLEAU N°27 - LES DEPENSES DE TRANSFERT*(En millions FCFA)*

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	259 369	245 435	- 13 934	-5,4%
<i>dont Soutien des prix des produits pétroliers</i>	<i>19 505</i>	<i>21 000</i>	<i>1 495</i>	<i>8%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>61 769</i>	<i>66 656</i>	<i>4 888</i>	<i>8%</i>

Source : DGBFIP

- **Les dépenses d'investissement**

La loi de finances 2019, consacre la programmation des dépenses d'investissement axée sur la qualité de la dépense, la maturité des projets, la poursuite des grands chantiers déjà amorcés ainsi que le financement de nouveaux projets prioritaires, notamment ceux ayant une forte incidence sociale.

Aussi, les dépenses d'investissement s'établiraient à **381 milliards FCFA** contre **352,9 milliards FCFA** dans le budget rectifié 2018. Ce niveau, en hausse de **28,1 milliards FCFA**, se compose de **183,6 milliards FCFA** au titre des projets financés sur les ressources extérieures, **186,7 milliards FCFA** de projets financés sur les ressources propres, **10,7 milliards FCFA** au titre des ristournes aux collectivités locales. L'ensemble de ces ressources serait principalement orienté vers la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructures et de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (Pacte social).

TABLEAU N°28 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(En millions FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	352 923	381 043	28 120	8,0%
<i>Financements sur ressources propres</i>	214 800	186 720	- 28 080	-13,1%
<i>Financements extérieurs</i>	108 573	183 599	75 026	69,1%
<i>Fonds d'entretien routier</i>	5 546	-	- 5 546	-100,0%
<i>Ristournes aux collectivités locales</i>	19 295	10 724	- 8 571	-44,4%

Source : DGBFIP

- **Les autres dépenses**

Les autres dépenses enregistreraient un recul de **5 milliards FCFA** pour s'établir à **64,5 milliards FCFA**. Cette baisse est liée principalement à l'ajustement de la dotation consacrée à la prise en compte des plans sociaux des trois banques publiques.

TABLEAU N°29 - LES AUTRES DEPENSES

(En millions FCFA)

Titres et catégories	Crédits de paiement			
	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	69 500	64 500	- 5 000	-7,2%

Source : DGBFIP

- **Les comptes d'affectation spéciale (CAS)**

Conformément aux dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), la loi de finances 2019 consacre deux (2) nouveaux comptes d'affectation spéciale (CAS), portant ces derniers au nombre de huit (8). Ces nouveaux CAS portent sur la gestion du patrimoine routier et le contrôle des carburants ainsi que sur la promotion du logement décent. Les ressources de ces comptes proviennent respectivement de la redevance d'usure de la route (RUR) et du fonds national de l'habitat (FNH).

L'ensemble des CAS équilibrés en recettes et en dépenses à **111,2 milliards FCFA** se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après.

TABLEAU N°30 - L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE*(En millions FCFA)*

RECETTES			
Intitulés des Comptes d'affection	PLF 2019		
	Recettes	Dépenses	Solde
PENSIONS	61 557	61 557	-
PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	16 500	-
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 899	1 899	-
PROMOTION DU SPORT	4 218	4 218	-
FORMATION POUR L'EMPLOI	2 296	2 296	-
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 394	2 394	-
ENTRETIEN ROUTIER	17 939	17 939	-
PROMOTION DU LOGEMENT DECENT	4 442	4 442	-
TOTAL	111 246	111 246	-

Source : DGBFIP

II. OPERATIONS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE

Les opérations de financement et de trésorerie reprennent le solde budgétaire global. Elles retracent ensuite les charges et les ressources de "financement et de trésorerie" et l'affectation des résultats de l'année en cours et des exercices antérieurs.

Aussi, pour 2019, les ressources de financement et de trésorerie représenteraient 23,4% de l'ensemble des ressources de l'Etat contre 30% dans la loi de finances rectificative 2018.

Les opérations de financement et de trésorerie afficheraient globalement un solde déficitaire de **68,1 milliards FCFA** couvert par le solde excédentaire des opérations budgétaires.

1.1 Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de financement et de trésorerie se chiffraient à **1014,3 milliards FCFA** contre **949,5 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2018, soit une hausse de 6,83% imputable notamment à l'accroissement des emprunts extérieurs-courants et aux amortissements des prêts du secteur bancaire.

TABLEAU N°31 - LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE

(En millions FCFA)

Charges de trésorerie et de financement	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	257 044	354 376	97 332	37,87%
Emprunts extérieurs-courants	176 646	354 376	177 730	100,61%
Bilatéraux	52 226	50 987	- 1 238	-2,37%
Multilatéraux	37 598	40 193	2 595	6,90%
Banques	86 823	263 196	176 374	203,14%
Emprunts extérieurs-arriérés	80 398	-	- 80 398	-100,00%
Bilatéraux	854	-	- 854	-100,00%
Multilatéraux	3 251	-	- 3 251	-100,00%
Banques	76 293	-	- 76 293	-100,00%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	253 937	263 518	9 580	3,77%
Intérieur-DGD	253 937	263 518	9 580	3,77%
Emprunts intérieurs-courants	245 126	263 518	18 392	7,50%
Banques	71 085	74 148	3 062	4,31%
Moratoires	84 851	72 634	- 12 217	-14,40%
Divers	1 500	2 500	1 000	66,67%
Marchés Financiers	87 689	114 236	26 547	30,27%
Emprunts intérieurs-arriérés	8 811	-	- 8 811	-100,00%
Banques	1 345	-	- 1 345	-100,00%
Divers	7 467	-	- 7 467	-100,00%
Autres amortissements	164 129	152 190	- 11 939	-7,27%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	17 391	-	- 17 391	-100,00%
Instances Trésor de la période précédente	64 457	63 739	- 718	-1,11%
Arriérés de TVA	73 964	88 451	14 487	19,59%
Arriérés intérêts Extérieurs	7 859	-	- 7 859	-100,00%
Arriérés intérêts Intérieurs	458	-	- 458	-100,00%
Arriérés SOGARA	-	-	-	-
Correspondants du Trésor	13 100	-	- 13 100	-100,00%
Prêts et avances	261 261	244 216	- 17 045	-6,52%
Fonds Souverain de la RG	69 839	98 413	28 574	40,91%
Prêts nets à SOGARA	32 690	28 331	- 4 359	-13,33%
Dépôts BEAC	158 732	117 472	- 41 260	-25,99%
Total	949 471	1 014 300	64 829	6,83%

Sources : DGBFIP, DGD, DGCPT, DGH

1.2 Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie se chiffraient à **920 milliards FCFA** dans la loi de finances 2019 contre **876,3 milliards FCFA** arrêtés dans la loi de finances rectificative 2018, soit un accroissement de **4,98%**.

Cette hausse est principalement due non seulement à l'augmentation des tirages sur nouvelles conventions (384,4%) et sur les conventions en cours (45%), mais également à la hausse des financements non bancaires (155,8%).

TABLEAU N°32 - LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRÉSORERIE

(En millions FCFA)

	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	
Ressources de trésorerie et de financement			Valeur	%
Tirages	679 243	679 520	277	0,04%
Tirages sur conventions en cours	98 702	143 075	44 373	44,96%
Tirages sur nouvelles conventions	7 651	37 067	29 415	384,44%
Tirages sur prêts programmes	572 890	499 378	- 73 512	-12,83%
Emissions de titres publics	150 000	120 000	- 30 000	-20,00%
Emissions de titres publics sur le Marché international	-	-	-	-
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	150 000	120 000	- 30 000	-20,00%
Financement non bancaire	47 100	120 479	73 379	155,79%
Règlement arriérés fiscaux	47 100	35 000	- 12 100	-25,69%
Accumulation des instances		85 479		
Dépôt sur les comptes des correspondants du Trésor	-	-	-	-
Total	876 343	919 999	43 656	4,98%

Sources : DGBFIP, DGD, DGCPT, DGH

III. Plan de trésorerie prévisionnel

La réforme budgétaire dans laquelle s'est engagé le Gabon depuis plusieurs années déjà consacre l'élaboration de nouveaux documents budgétaires devant accompagner les projets de lois de finances (PLF) au Parlement.

Aussi, Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), le plan de trésorerie a été élaboré pour accompagner le PLF 2019.

Cette annexe prévoit mensuellement, d'une part, le niveau des recettes et des dépenses des opérations budgétaires, tout en distinguant les dépenses du budget général et celles des comptes d'affectation spéciale, d'autre part, elle fait ressortir dans les opérations de trésorerie et de financement, les charges et des ressources de trésorerie et de financement pour l'exercice budgétaire 2019.

Les données consolidées de ces différents postes de recettes et de dépenses du budget de l'Etat sont présentées dans le tableau suivant :

TABLEAU N°33 - TABLEAU CONSOLIDE DU PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL

PLAN DE TRESORERIE <i>(en millions de Francs CFA)</i>	PLFI 2019	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Total
1. TOTAL DES RECETTES	2 113 419	180 172	127 054	135 390	217 003	185 610	204 480	164 387	123 653	188 483	215 150	164 254	207 783	2 113 419
Titre 1 : Recettes fiscales	1 330 257	137 201	90 726	83 341	168 531	139 405	143 904	91 592	85 776	81 523	84 401	121 896	101 960	1 330 257
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	3 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 458	3 458
Titre 3 : Cotisations sociales	41 340	3 611	3 217	3 362	3 188	2 927	3 353	3 510	3 363	3 463	3 326	4 531	3 490	41 340
Titre 4 : Autres recettes	738 364	39 360	33 111	48 687	45 284	43 279	57 223	69 285	34 514	103 497	127 423	37 828	98 875	738 364
2. TOTAL DES DEPENSES	1 907 871	147 678	93 166	107 721	110 444	98 857	196 238	226 501	201 102	112 434	146 675	109 040	358 015	1 907 871
Titre 1. Charges financières de la dette	255 594	8 746	11 986	18 571	6 506	8 713	71 173	9 292	9 848	18 889	5 664	7 262	78 945	255 594
Titre 2. Dépenses de personnel	672 760	55 219	55 204	55 391	55 499	57 116	55 355	55 885	54 636	62 815	55 209	54 846	55 586	672 760
Titre 3. Dépenses de biens et services	288 538	24 265	10 823	13 910	13 540	14 084	19 540	41 834	36 199	16 133	23 079	17 566	57 565	288 538
Titre 4. Dépenses de transfert	245 435	15 425	8 442	12 650	11 758	11 649	16 540	35 536	33 907	6 022	16 533	8 766	68 206	245 435
Titre 5. Dépenses d'investissement	381 043	41 260	6 548	0	19 258	941	28 396	74 919	56 600	6 404	38 744	18 277	89 694	381 043
Titre 6. Autres dépenses	64 500	2 762	162	7 198	3 883	6 354	5 234	9 035	9 911	2 170	7 447	2 324	8 019	64 500
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (1-2)	205 548	32 494	33 888	27 669	106 560	86 752	8 242	-62 114	-77 449	76 050	68 474	55 214	-150 232	205 548
3. TOTAL DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	111 246	6 761	5 150	9 048	5 627	4 970	5 309	8 334	6 913	5 723	11 071	22 185	20 155	111 246
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL (1-2-3)	94 302	25 733	28 737	18 621	100 933	81 782	2 933	-70 448	-84 362	70 326	57 404	33 029	-170 387	94 302
4. TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	1 014 300	47 750	44 180	43 618	37 263	27 782	175 771	38 991	32 860	137 471	50 659	57 291	320 665	1 014 300
EXCEDENT/DEFICIT BASE CAISSE (1-2-3-4)	-919 999	-22 017	-15 442	-24 997	63 670	54 000	-172 837	-109 439	-117 222	-67 144	6 745	-24 262	-491 052	-919 999
5. TOTAL DES FINANCEMENTS	919 999	166 398	14 792	93 331	25 118	11 782	48 899	45 861	95 925	13 121	63 315	154 701	186 755	919 999
Tirages	679 520	141 306	3 096	65 596	9 105	445	38 023	35 419	85 608	3 028	42 915	126 341	128 640	679 520
Emissions de titres publics	120 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	120 000
Financement non bancaire	120 479	15 092	1 696	17 735	6 014	1 337	876	442	317	93	10 400	18 361	48 115	120 479
SOLDE APRES FINANCEMENT	0	144 381	-651	68 334	88 788	65 783	-123 939	-63 578	-21 297	-54 023	70 060	130 439	-304 297	0
DISPONIBILITE EN DEBUT DE PERIODE	0	0	144 381	143 730	212 064	300 852	366 635	242 696	179 118	157 821	103 798	173 858	304 297	2 329 251
SOLDE CUMULE APRES FINANCEMENT (19 + 20)	0	144 381	143 730	212 064	300 852	366 635	242 696	179 118	157 821	103 798	173 858	304 297	0	2 329 251

Source : DGCP

IV. L'affectation des résultats

TABLEAU N°34 - DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES

(En millions FCFA)

	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
			PLF 2019-LFR 2018
1. Opérations budgétaires			
Recettes budgétaire (+)	2 042 181	2 113 419	71 238
Dépenses budgétaire (-)	1 969 053	2 019 117	50 064
Solde des opérations budgétaires (+/-)	73 128	94 302	21 173
2. Opérations de trésorerie et de financement			
Charges de trésorerie et de financement (-)	949 471	1 014 300	64 829
Ressources de trésorerie et de financement (+)	876 343	919 999	43 656
Financement résiduel (+/-)			-
Solde des opérations de trésorerie et de financement (+/-)	- 73 128	- 94 302	- 21 173
3. Résultats			
Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)	-	-	-
Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-)	-	-	-
Résultats cumulés des années antérieures (+/-)	- 695 123	- 695 123	-
Solde à nouveau prévisionnel (+/-)	- 695 123	- 695 123	-

Sources : DGBFIP, DGCPT, DGD

L'exécution du budget de l'exercice 2019 se solderait par un résultat prévisionnel nul.

Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, **le Solde à nouveau prévisionnel du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait à 695,1 milliards FCFA.**

Fait à Libreville, le

**Le Ministre d'Etat,
Ministre du Budget et des Comptes Publics**

**Le Ministre de l'Economie, de la Prospective et
de la Programmation du Développement**

Jean Fidèle OTANDAULT

Jean-Marie OGANDAGA